



RAPPORT
de la Commission de gestion
pour l'exercice 2013

Réponses de la Municipalité
aux observations, remarques et au vœu

Table des matières

Table des matières	1
Introduction	3
Municipalité	4
Administration Générale	5
Observation 1	6
Personnel.....	7
Remarque 1	8
Observation 2	9
Finances-Culte	10
Finances.....	10
Cultes.....	13
Centre technique communal	15
Urbanisme et Travaux	15
Service des travaux.....	17
Bâtiments et environnement	18
Remarque 1	19
Sécurité publique – Informatique – Population	22
Observation 1	24
Dicastère Culture – Jeunesse – Sport	26
Remarque 1:	29
Vœu 1 :	31
Observation 1 :	34
Sécurité sociale	37
Remarque 1	38
Observation 1	38

Remarque 2	41
Archives communales	44
Contrôle des préavis bouclés.....	45
Conclusions	46
Annexes.....	47
Juriste descriptif de poste 1	47
Juriste descriptif de poste 2	48
Juriste descriptif de poste 3	49
TILT	50

Introduction

Renens, le 14 mai 2014

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers

La commission de Gestion est une commission composée de 13 membres, les 5 groupements politiques y sont représentés avec une présidence alternée chaque année de juin à juin.

La commission est composée de 8 conseillères et de 5 conseillers.

Sa répartition est la suivante :

3 membres Fourmi Rouge : Madame Danielle Ayer, Monsieur Naïm Lokaj et Madame Simone Szenyan-Reymond.

3 membres du groupe socialiste : Monsieur Aso Piroti, Monsieur Christophe Kocher et Monsieur Oumar Niang.

3 membres du groupe PLR : Madame Elodie Grilli-Golaz, Madame Dominique Perret et Madame Catherine Wicht.

2 Membres du groupe les Verts : Madame Nadia Carota et Madame Myriam Colemann.

2 membres du groupe UDC : Madame Maud Catillaz et Monsieur Jérôme Tendon.

Cette année la commission de gestion a dû travailler avec quelques difficultés dues à la maladie et l'absence de quelques membres. Je regrette qu'un parti n'aie pas du tout été présent dans cette année de COGEST. C'est dommage pour les électeurs qui les ont élus, car on a besoin de toutes les forces représentées dans la commune.

Le 14.04.14 quatre commissaires ont contrôlé des préavis bouclés, le rapport de ce travail est dans les annexes de ce rapport.

Le samedi 3 mai nous avons fait la traditionnelle visite des biens communaux. Cette année c'est le quartier des Baumettes qui a été retenu pour cette journée. Nous avons pu visiter l'EMS des Baumettes et ses appartements protégés, le terrain multisport, parlé de l'avenue des Baumettes et du trafic qui y passe et pour finir une visite détaillée du CACIB.

Demande de la COGEST

La commission de Gestion aimerait trouver à la fin du rapport de la Municipalité un lexique avec toutes les abréviations du même style que celui qui se trouve dans les comptes, cela faciliterait notre lecture, celles-ci sont nombreuses et pas toujours faciles à retenir.

Nous avons pu boucler le rapport dans les temps et je tiens à remercier ici mes collègues qui ont été présents tant dans les séances plénières que dans les visites des dicastères et pour l'écriture des 7 rapports qui composent celui que vous avez dans les mains.

Au nom de la Commission de Gestion je tiens remercier les Municipaux, la Syndique et les divers chef(e)s de services et leurs collaborateurs ainsi que le secrétaire Municipal pour leur disponibilité, présence et renseignements donnés lors des visites de dicastères et autres séances de la commission de gestion.

Municipalité

Quels ont été les points forts et les points faibles des services de l'Administration Générale pour l'année 2013 ? Quels sont les éléments dont vous êtes satisfaits ? Et comment palier à ceux qui ont moins bien fonctionné ?

Points forts :

Transition avec le nouveau Secrétaire Municipal : Ce n'est pas forcément des changements faciles à faire mais la Municipalité est contente de la manière dont cela s'est déroulé.

Promotion économique : Montée en puissance d'Innovaud. Amélioration des relations avec le canton.

Augmentation des subventions du canton et subvention du CACIB pour la Fondation des Ateliers de la ville de Renens. Avec objectif de remplir le bâtiment des IRL, par exemple avec l'appui de l'association Inartis. Il y a de plus en plus de réseaux qui s'implantent à Renens.

Suite de la démarche « faire l'administration de demain ensemble » : continuation avec une équipe de gestion.

Renens en mouvement : bonne structure.

Entrée en vigueur de la taxe au sac : pas de remous politiques, pas trop de déchets dans les rues, bonne information à la population.

Visite des Conseillers d'Etat pour les naturalisations à la salle de spectacle de Renens.

Tour de Romandie.

Fusion du SDIS.

Introduction de l'Intranet à l'interne.

Renforcement des effectifs du personnel. Suivis de plus de dossiers avec le même effectif.

Points faibles :

Les différents chantiers demandent beaucoup de coordination, donc des forces de travail et de temps.

Problème de cloisonnement des services : il y a toujours un sérieux manque de transversalité. Les collaborateurs ont l'habitude de travailler verticalement, pas assez horizontalement.

Partage des dossiers/documents : Cela est un bon outil pour décroisonner les services, mais les employés doivent intégrer cette culture de travail, ce n'est pas seulement un problème technique.

Un changement vers un travail transversal prendra du temps. Les choses sont en marche.

La démarche de décroisonnement demandera de l'énergie à plusieurs niveaux. Ce qui a déjà été mis en place : « Faire l'administration de demain ensemble », cela a permis de faire rencontrer les employés entre eux et de comprendre ce qu'ils font.

Il y a des difficultés à refuser des grands projets car ce sont souvent de belles opportunités, mais cela engendre des difficultés à suivre derrière. Par exemple, Renens en mouvement : une structure a été mise en place par le biais d'un site web, mais il est parfois difficile de l'alimenter.

Difficultés à recruter dans certains domaines (ingénieur, petite enfance).

Administration Générale

Musée ITTF (fédération internationale de tennis de table)

Y-a-t-il des projets pour les locaux laissés vides par le départ du musée ?

La Municipalité n'était pas contente de cette décision de délocalisation. L'ITTF loue des locaux, entre autres à l'entreprise, Asco Management. Sinon pas de projet récent.

Dons chaîne du bonheur

Quels sont les critères avancés pour l'octroi de dons en cas de catastrophe naturelle ?

Cela dépend de l'ampleur de la catastrophe. Ce n'est pas systématique. Provient d'un financement général budgété, il n'y a pas de budget spécifique aux catastrophes naturelles.

Promotion économique

Qui va continuer ce travail ?

Réflexion en cours. La démarche continue.

Pour le moment, M. Bisognano d'Inartis s'occupe des Ateliers de la Ville pour dynamiser les choses, mettre en lien le CACIB, le Design Studio Renens de Christophe Marchand et les Ateliers de la Ville. Volonté de profiler Renens dans le domaine du design.

La promotion reste au sein du Secrétariat Municipal et à ce titre, sous la responsabilité de Nicolas Servageon. L'adjoint du Secrétaire (dont le profil de poste est en réflexion) reprendra certainement une partie de ces tâches de promotion économique.

Si les choses ne sont pas encore en place pour le moment, c'est aussi une question de personne : il faut trouver la personne adéquate

De ce fait, la formule risque d'évoluer et ça ne sera sûrement plus sous forme d'un mandat.

Pourrait-on avoir des informations sur les entreprises nouvellement installées à Renens, motifs de celles qui ont quitté et celles qui sont parties en faillite ? Quelles sont les démarches effectuées pour les attirer/retenir ? (exemple Mauerhofer et Zuber)

Il faut souligner qu'il y a plus d'arrivées que de départs. Avec MZ, il y avait un problème de surface pour les dépôts de véhicules et de matériel. Le prix au mètre carré est assez cher à Renens.

C'est une sorte de « dommage collatéral » de la valorisation du terrain (valorisation des friches industrielles).

L'urbanisation des friches doit aussi être pensée en lien avec le risque de départs des entreprises.

Toutefois, il y a un meilleur suivi qu'avant concernant les entreprises à Renens. Cela a permis de faire venir de petites entreprises (2-3 personnes).

Kireego

Quel est le soutien apporté à Kireego ? Qu'est-ce que signifie précisément « retombées intéressantes pour les commerçants » ?

Explication général du système Kireego :

C'est une carte de fidélité numérique, à travers une application sur Smartphone.

Le principe est d'accumuler des points grâce aux QR codes. Quand le client fait un achat, le commerçant montre le QR code qu'il possède et le client le scanne avec son Smartphone. C'est ainsi que le client accumule ses points de fidélité. Le système est gratuit et anonyme.

Soutien de la part de la Commune :

Il n'y a eu aucun financement de la part de la Commune. C'est un soutien de principe. La Commune a fait le lien entre la société Kireego et les commerçants potentiellement intéressés. Elle a aussi fait un travail de communication.

Les retombées intéressantes pour les commerçants :

L'idée de ce système est de permettre de développer un réseau entre les commerçants et des synergies entre les magasins, de faire amener plus de clients dans les commerces partenaires.

Mais malgré les importants efforts mis sur ce projet, peu de commerçants (trois) ont été intéressés et se sont inscrits. Ils se sentent peu concernés. Ce que la Municipalité déplore.

Quel est le bilan du Marché du mercredi ? Satisfaction des commerçants ?

Les Commerçants qui viennent sont contents. La Municipalité craignait que le marché ne tienne pas l'hiver, mais ce ne fut pas le cas : il y a un noyau de commerçants qui restent. Il y a de réelles demandes pour ce marché.

La commission félicite la Municipalité pour les démarches entreprises concernant le restaurant sur la place du Marché et la réouverture du 1 Café du Marché.

En 2013, la Cogest a demandé que le nombre des EPT figure sur l'organigramme des dicastères et la Municipalité y a répondu favorablement. Excepté le dicastère de Sécurité Publique, aucun ne l'a fait. Pourquoi ?

Cela semble apparemment compliqué... L'organigramme des services peut vite être complexe. De plus, il y a un tableau détaillé qui donne ces explications.

Pour l'année prochaine, la Municipalité va réfléchir à une manière de simplifier l'organigramme afin que les EPT apparaissent par secteur .

Observation 1

La commission souhaite voir les EPT sur les organigrammes de 2014

Bien que figurant en détail les effectifs par section dans la rubrique Service du personnel, la Municipalité veillera à indiquer les EPT dans les organigrammes simplifiés situés en titre des dicastères.

L'installation des caméras à la gare a-t-elle permis d'atténuer le sentiment d'insécurité de la population ?

Il est encore tôt de tirer un bilan. Il va se faire en 2014, un an après la pose des caméras. Toutefois, il serait difficile d'évaluer le sentiment d'insécurité de la population, car cela demande des enquêtes longues et chères. L'idée serait plutôt de faire le total de demandes de visionnage, des affaires policières résolues par ce moyen, etc.

En 2013, il y a déjà eu des demandes d'images de ces caméras.

Etes-vous conscients que le problème s'est déplacé en dehors de la zone des caméras, par exemple sur petit parc derrière la Brasserie (drogue, bancs déplacés, poubelles endommagées, éclairage quasi mort, etc.) ?

La Municipalité est consciente de cette situation. Elle rappelle que le mieux est d'appeler directement la police quand la population constate de telles problématiques. Plus il y a de plaintes et de demandes à la police, plus des démarches pourront être entreprises. C'est par ce moyen que les choses pourront changer.

Les parrains/marraines sont aussi un facteur qui a fait déplacer le vandalisme.

Est-ce que les Ateliers de la Ville s'autofinancent ?

Non, ils ne s'autofinancent pas. La Municipalité loue les surfaces au prix coutant (180.-). Elle prend en charge les surfaces communes et le non loué. 80'00.-/90'000.- de charges régulières.

Kléber-Méleau

Par qui est constitué le groupe de travail ? Est-ce que des gens de Renens en font partie ?

Ce sont les syndicats de l'Ouest qui coordonnent ce groupe avec la Commune de Lausanne. Les Communes de l'Ouest participent déjà financièrement. Le théâtre Kléber-Méleau est géré actuellement par une association, c'est donc une structure fragile. Aucune convention n'existe réellement avec les autorités locales et le but du groupe de travail intercommunal est d'aboutir à la création d'une Fondation à laquelle les communes seront liées par une convention.

Envie de faire un théâtre à but régional. Lausanne reste très engagée dans le groupe de travail. Lausanne a associé les Communes de l'Ouest à cette réflexion, elle aurait pu faire sans cela. La Municipalité apprécie.

Mesdames Huguenin, Romano et Dedelley font partie de ce groupe de travail.

EMS les Baumettes

Avez-vous des rapports sur la satisfaction du personnel et des résidents ?

Globalement, les gens sont plutôt contents. La Municipalité ne fait pas/ne reçoit pas directement de suivi de la gestion des Baumettes, mais indirectement par les deux Municipaux qui siègent au Conseil de fondation.

Pour la garderie : Comment sont réparties les places entre les enfants du personnel et ceux du réseau Renens-Crissier ? Quel pourcentage ?

Au tout début, c'était uniquement une garderie pour le personnel des Baumettes. Puis, 5 enfants de Renens. Ensuite, la part des enfants de Renens a grandement augmenté.

Personnel

Administration de demain

Comment les collaborateurs ont-ils été choisis pour participer à la démarche « faire l'administration communale de demain ensemble » ?

Participation libre et volontaire. N'importe quel collaborateur pouvait participer.

Quel bilan ?

Côté positif :

- Contact entre les collaborateurs.
- Création de petits réseaux.

Côté négatif :

- La conclusion de la journée de synthèse n'a pas été à la hauteur des attentes
- Il y a une difficulté quant aux suivis et aux résultats de la démarche une fois celle-ci terminée.
- Sentiment d'exclusion de la part de certains collaborateurs qui n'avaient pas participé à l'entier du processus.

La démarche a été reprise à l'interne. Trois groupes de travail se sont constitués pour continuer la réflexion.

Quels sont les types d'accidents professionnels que les collaborateurs rencontrent ?

Coupures lors de la taille des arbres, problèmes liés à la gestion des déchets, etc. Les accidents se rencontrent surtout dans un type de secteur (ceux de l'extérieur). Pas d'accidents graves à signaler.

Mouvement du personnel

Remarque 1

La Cogest aimerait que les départs figurent dans le rapport par service comme cela se fait pour les arrivées.

Il sera veillé à ce que les départs soient indiqués par service, de manière similaire au tableau des arrivées.

Quelles sont les activités des 5 personnes engagées à Culture Jeunesse et Sport et celles des 10 de Sécurité Sociale ?

Pour Sécurité Sociale : Garderies et jardins d'enfants (éducatrice, chef de service, délégué à l'intégration).

CSJ : Secrétariat et un changement au CRA.

En quoi consistent les cours de développements personnel ?

Communication, prendre confiance en soi, management.

Cours spécifique pour Renens : Faciliter la communication et l'accueil des usagers.

Pourquoi n'y-a-t-il eu aucun cours d'informatique en 2013 ?

Changement de prestataire, manque de temps de la part du Service du personnel.

Le Commune fait appel maintenant au Centre d'éducation permanente. (CEP).

Dans quelles branches est-il difficile de trouver des apprentis ?

Agent d'exploitation (concierge).

Plan de mobilité

Qui sont les partenaires ?

Office régionaux : Ecoles, centre social régional (CSR), psychologues (PPLS), PoOuest, ARASOL, etc.

Extrait du rapport 2013

« *Evaluation des chefs de service:*

Quels sont les résultats en 2012 ? Est-ce que les personnes évaluées ont-elles réussi à tenir leur cahier des charges ? Sinon, quelles en sont les causes ? Qu'est-ce qu'il a été entrepris pour palier à ces éventuels problèmes ?

Le cadre dans lequel cette opération sera faite a été réévalué et celle-ci a été remise en route. Il s'agit d'une démarche conséquente et prennent beaucoup de temps. Elle se fait en trois temps et concerne dix chefs de service.

Un bilan est prévu tous les deux ans. Pour l'instant, la démarche a été jugée positive et intéressante.

Concernant le cahier des charges des chefs de service, il apparaît que certains chefs de service sont surchargés et qu'il va peut-être falloir prendre des mesures pour les soulager, p. ex. par rapport aux importants travaux à venir. La volonté de renforcer le service est bien là, mais on n'en a pas toujours les moyens financiers. L'évaluation des chefs de service est un suivi qui permet surtout de voir comment évoluent les choses ».

Qu'en est-il de l'évaluation des chefs de service pour 2013 ?

Sujet pas simple... La Municipalité a dit qu'il y aurait une évaluation en 2012. Mais les chefs de service n'ont pas tous été évalués.

Les Municipaux ne se sentaient pas tous à l'aise dans cette démarche.

Il y a aussi eu le départ du Secrétaire Municipal qui a ralenti la démarche.

Mesure prise : renforcement du personnel pour soutenir les chefs de service.

Observation 2

La commission demande que les évaluations des chefs de service soient faites en 2014 (par exemple par les RH qui sont neutres)

L'évaluation des chefs de service réalisée selon le modèle de 2012 (évaluation conjointe avec formulaire par le municipal et le secrétaire municipal) s'est avérée une démarche lourde et consommatrice de beaucoup de temps. Pour 2014, il est envisagé de proposer un point de situation entre le/la conseiller-ère municipal-e et le/la chef-fe de service, faisant l'objet d'une trace écrite et portant sur les réalisations et les objectifs futurs. Cette manière de faire permettra de maintenir la notion d'évaluation et de renforcement de la collaboration entre le politique et l'opérationnel.

Finances

Quels ont été les points forts et les points faibles des services de Finances et Culte pour l'année 2013 ? Quels sont les éléments dont vous êtes satisfaits ? Et comment palier à ceux qui ont moins bien fonctionné ?

Général : L'aspect financier des projets peut parfois poser problème, car il y a peu de financement.

Il y a un grand nombre de projets en ce moment, pas mal de chantiers qui se sont ouverts. Il faut essayer autant que faire se peut de pérenniser les projets. Par exemple, quand on construit une école, il faut voir aussi les coûts futurs, comme les enseignants, le nombre d'élèves, etc. Il est nécessaire d'avoir le plus possible une vision à moyen et long terme.

L'impôt est assez élevé à Renens, il y a donc peu de marge d'augmentation de ce côté.

L'économie marche bien en Suisse, de ce fait, la Commune n'a pas trop de problèmes.

Dans le futur, la fiscalité pour les entreprises va baisser (pour se mettre au niveau des pays européens), il y aura des négociations importantes avec le canton pour éviter que les Communes ne subissent trop le manque de financement.

Points forts :

1. Chef de service + adjointe, bonne complémentarité :

Une personne qui regarde loin/vision sur le long terme et l'autre qui est plus ancrée dans le concret et le présent. C'est une équipe qui fonctionne bien, qui est ouverte et transparente.

2. Bonne complémentarité entre les collaborateurs/trices.

3. Gestion participative : le personnel est devenu plus transversal. Cela a généré des flux intéressants.

4. Ambiance de travail conviviale.

Points faibles :

1. Travail en flux tendus (risques d'erreurs) : La même erreur peut engendrer une perte d'un petit montant ou d'un immense montant (par exemple erreur d'écriture). Il faut donc amener un système de contrôle plus pointu pour les grandes sommes. Il faut réussir à faire comprendre aux employés que ce n'est pas un contrôle du travail personnel, mais un contrôle pour le bien de la Commune. Cette tâche n'est pas toujours facile.

2. Peu de temps à la réflexion pour les grands « chantiers » à venir pour les finances (MCH 2, fiscalité, etc.) : MCH 2 : C'est une recomposition des financements, introduction de nouvelles normes de plans comptables. C'est une nouvelle approche des finances qui vient du canton. Elle va être mise en place dès 2017 (2020). Cela nécessite que les employés aillent au-devant de l'information et la

comprennent assez vite afin que dans le futur les politiques puissent aller défendre les droits de la Commune.

3. Temps manquant pour le contrôle de gestion.

Général

Avez-vous déjà pensé à mettre en place une comptabilité analytique ?

La comptabilité analytique existe de fait par les directives cantonales demandant 7 niveaux de fonction, à savoir :

1. Administration générale
2. Finances
3. Domaines et Bâtiments / Environnement et Maintenance / Urbanisme
4. Travaux
5. Culture – Jeunesse – Sport (CJS)
6. Sécurité publique
7. Sécurité sociale

De plus, les communes doivent mettre en place des centres budgétaires pour chaque niveau de fonction.

Il y a déjà une comptabilité analytique, mais pas détaillée au même niveau dans tous les domaines. À un moment donné, il y avait cette idée que c'était la meilleure manière. Mais dans le concret, cela est très difficile à comptabiliser, car les activités du dicastère sont diverses et variées.

Il faut aussi réfléchir à la finalité de ce type de comptabilité, cela n'est pas utile de mettre en place un tel système dans tous les cas de figures.

Pour certains domaines, il y a besoin de ce type de comptabilité. : Taxe au sac, réseaux d'égout, crèches.

Il y a déjà un niveau de détails importants. Cela satisfait la Municipalité.

Pouvons-nous avoir plus de détails sur l'introduction des 4 éléments marquants ? (2^{ème} colonne, dernier paragraphe)

En ce qui concerne l'introduction d'une subvention communale, à qui s'adresse-t-elle et quel est son but ?

Augmentation de la cotisation patronale à la caisse intercommunale de pensions (CIP)

Le nouveau droit fédéral sur l'organisation et le financement des institutions de droit public (degré de couverture à 80% en 2052), entré en vigueur le 01.01.2012 a imposé à la Caisse de Pension Intercommunale (CIP) d'entreprendre une profonde réforme de ses statuts pour les adapter, et de procéder aux modifications structurelles nécessaires pour assurer l'équilibre financier de la Caisse sur le long terme. Cette révision des statuts répartit les efforts demandés sur le long terme entre employeurs et employés; elle a été acceptée par l'assemblée des délégués, constituée paritairement, et entrera en vigueur en 2014, avec des mesures transitoires.

Les principales modifications se traduisent de la manière suivante :

Employeurs :

- Cotisation supplémentaire de 3% (de 2014 à 2030), générant une augmentation de cotisation LPP à la charge de la Commune de Renens d'environ Fr. 400'000. -- par année. Des incidences sur les budgets des structures intercommunales affiliées à la CIP interviennent également (Polouest, ARASOL, Protection Civile).

Employés :

- Augmentation de la durée d'assurance pour obtenir les pleins droits – de 36 à 40 ans de cotisations.
- Nouvel âge terme fixé à 63 ans au lieu de 62 ans.
- Salaire assuré pour les prestations de retraite basé sur la moyenne des salaires cotisants des 10 dernières années au lieu de 3 ans actuellement.

Mise en place de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets

Dans sa séance du 23 avril 2013, le Conseil communal a accepté l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets. Ainsi, à partir du 1er juillet 2013, le traitement et l'élimination des déchets sont financés par la taxe au sac et le solde par une taxe de base. La section no 3631 "Gestion des ordures ménagères et déchets urbains" du budget 2014 est donc financée par les taxes causales de Fr. 2'749'100. -- (taxe au sac Fr. 1'241'000. -- et taxe forfaitaire Fr. 1'251'100. --). Il faut en outre relever que le revenu de la taxe au sac dépend fortement du comportement du citoyen face au recyclage des déchets et peut par conséquent sensiblement diminuer, ce qui est par ailleurs le but recherché par l'instauration de la taxe au sac.

Introduction d'une subvention communale annuelle destinée à compenser partiellement le coût de la vie en ville

L'introduction des taxes causales pour le financement de l'élimination des déchets urbains a permis de libérer des moyens financiers correspondant aux impôts qui ne sont plus affectés à la gestion des déchets. Le Conseil communal a accepté de soutenir financièrement toutes les personnes physiques assujetties à la taxe de base à Renens pour le financement de l'élimination des déchets en leur versant une subvention communale annuelle représentant un montant équivalant à la taxe de base TTC qui leur sera facturée (Fr. 1'351'200.--). Elle est comptabilisée dans la section no 1075 "Soutien à la population".

La taxe au sac a été accompagnée par la subvention destinée à « compenser partiellement le coût de la vie en ville ». Légalement la Commune n'a pas le droit de redonner la taxe au sac directement, il a donc fallu trouver un moyen pour redonner cette taxe.

La taxe au sac a été accompagnée par la subvention destinée à « compenser partiellement le coût de la vie en ville ». Légalement la Commune n'a pas le droit de redonner la taxe au sac directement, il a donc fallu trouver un moyen pour redonner cette taxe.

Négociations Canton – Communes

En 2012, les Communes avaient demandé l'ouverture de négociations avec l'Etat portant sur quatre domaines principaux : facture sociale, soins à domicile, organisation policière et levée du moratoire sur les subventions aux routes.

A l'issue des négociations, en juin 2013, un protocole d'accord a été conclu entre le Conseil d'Etat et l'Union des Communes vaudoises (UCV). L'effet financier en faveur des Communes ne peut être qu'estimé et va porter principalement sur une autre répartition de la facture sociale à l'avenir : il s'élève à quelque Fr. 752.8 millions entre 2013 et 2020 et entrera progressivement en vigueur.

Une partie de cet accord pèse déjà de tout son poids dans le budget 2014 de la Commune de Renens, puisque l'Etat abandonne le rattrapage de la bascule d'impôt qui s'est avérée insuffisante en 2011 (environ Fr. 170'000.--), et assume la totalité des coûts des soins à domicile (AVASAD) non pris en charge par les assurances sociales ou la personne assurée (Fr. 626'280.--), soit Fr. 30.70/habitant.

Enfin, il y a lieu de relever que la Municipalité de Renens (avec d'autres villes aux caractéristiques similaires et associées à la démarche) est intervenue auprès de l'UCV et du Conseil d'Etat pour qu'il soit aussi tenu compte, lors de ces négociations, des Communes à plus faible capacité financière. Cette demande a été entendue (adaptation technique de la péréquation par le relèvement du plafonnement des aides de 4 points d'impôts à 5.5 points d'impôts). Cette mesure entrera également en vigueur en 2014.

Quel est la différence entre un cautionnement engagé et non engagé ?

Pour les cautions non engagées, le bénéficiaire de la caution n'a pas d'emprunts en cours. Les sociétés proches de la Commune ont besoin de financement pour certains domaines. Par exemple, Cadouest n'a pas encore eu besoin d'emprunter des fonds à la banque, donc la Commune encore n'a pas dû être garante.

Cultes

Général :

Le cadre d'intervention est clair car rentre dans une loi cantonale.

Certaines communautés religieuses viennent spontanément vers la Commune pour diverses demandes, surtout pour être reconnues. Mais le travail se fait principalement avec les communautés « officielles ».

La plupart des relations tournent autour du maintien et entretien des bâtiments.

Statistique sur les confessions/religion :

Les statistiques proviennent des recensements de la population (service de population). Mais au vu des changements actuels en termes de pratiques religieuses, les statistiques ne sont pas aussi précises qu'avant.

Aumônerie de Rue de l'Ouest lausannois**Quelle est la subvention allouée à cette institution ?**

Le dicastère des cultes verse une subvention de Fr. 1'000.- à la Cascade (Chavannes) et Fr. 7'000.- à l'EERV.

S'agissant des activités sociales, la Direction Sécurité sociale verse à l'Ancre (par l'intermédiaire de l'Association Présences ouest) le montant de Fr. 5000. -- en qualité de soutien, et ceci indépendamment du nombre de paroissiens, et ceci par le compte no 7600.3655.04 " Subventions diverses".

Qui rétribue l'écrivain public ?

Cascade Chamberonnes

Paroisse de Saint-Joseph**La convention signée en 2003 est-elle mise à jour régulièrement ?**

Tous les 5 ans, la dernière fois pour la période 2013-2017.

De même, est-ce que le recensement des paroissiens appartenant à cette fraction de paroisse se fait sur une base régulière ?

Tous les 5 ans également, soit la situation au 31.12.2012 pour la nouvelle convention 2013-2017.

Général**Où se situe la mosquée de Renens ?**

À Chavannes-près-Renens, Rue Centrale 3.

Est-ce que de nouvelles communautés religieuses se sont installées à Renens en 2013 ?

La Municipalité ne le sait pas, car les communautés ne s'annoncent pas nécessairement.

Question d'un commissaire:**Impact des grands chantiers sur la Commune ?**

Il est très difficile de le quantifier financièrement. La mesure ne doit d'ailleurs pas être uniquement économique, il y a des bénéfices alternatifs (ambiance dans la ville, le vivre ensemble, nouveaux cafés, etc.).

Centre technique communal

Urbanisme et Travaux

Quels ont été les points forts et les points faibles des services d'Urbanisme et Travaux pour l'année 2013 ? Quels sont les éléments dont vous êtes satisfaits ? Et comment palier à ceux qui ont moins bien fonctionné ?

Force :

Nous constatons l'évolution de la ville en lien avec la participation de l'agglomération qui est très importante.

Le budget 2014 a octroyé de nouveaux postes (1,6 EPT). Un ingénieur va commencer le 1er mai 2014. Tous ces chantiers dans la ville ne sont pas toujours faciles à coordonner avec les différents services TL, SIE, TVT, etc., Il faut avoir la force suffisante pour les faire travailler ensemble. C'est une dynamique nouvelle parce qu'elle a pris de l'importance.

Faiblesse :

Les différentes infrastructures, routes, travaux publics, incidence de l'immobilier sur la ville et plans de quartiers donne une surcharge de travail.

Epuration des eaux : le programme a pris du retard, nos projets également, cela demande de l'organisation.

Merci nous transmettre le cahier des charges de la juriste. Cela s'appelle un descriptif de poste. Ce document est remis à la Commission de gestion.

Comment est organisé le service de gérance des bâtiments.

Nous avons une secrétaire au service Bâtiments qui travaille à 80%. Elle s'occupe de la gérance à 35%.

Qui fixe les loyers ?

Les loyers sont fixés par la Municipalité.

En ce qui concerne l'immeuble Av. Temple 16, le loyer a été proposé par le Service et fixé par le biais d'une décision municipale. Les baux à loyers sont exclusivement signés par la Municipalité. Peu d'occasions de devoir discuter des loyers, car l'incidence des prix à la consommation a été très peu varié.

Qui choisit les locataires ?

Le Service, en accord avec la Municipalité qui est en contact avec le Service Sécurité sociale, s'il y a des besoins spécifiques ou des questions de priorités.

Il y a également une liste d'attente que nous consultons quand des appartements se libèrent.

Qui nomme les concierges ?

Immeubles Ch. Borjod 20 et Léman 9, ce sont les locataires qui officient comme concierges. Tous les autres bâtiments, propriété de la Commune, nous décidons de la répartition des tâches.

Comment sont réglés les litiges (propreté, machine à laver, etc.) ?

En cas de litige, les locataires s'adressent directement à notre service. Nous passons régulièrement faire des contrôles. En cas d'encombrement dans les corridors ou des lessiveries pas nettoyées nous leur écrivons.

Qui décide des travaux d'entretien ?

Cette décision est inhérente au Service. En cas de départ nous profitons de remettre l'appartement à neuf. Les locataires s'adressent également à notre Service en cas de besoin. Quant à nos bâtiments, c'est lors de nos passages que les concierges nous font part de leurs demandes.

Points forts du Service : (rapport gestion année 2012) Les personnes du Service ont la maîtrise de leurs bâtiments.

Projet Saugiaz-Avenir

Pouvons-nous avoir plus de détails sur ce projet ?

C'est un projet qui est important : 86 logements, environ 220 nouveaux habitants. Ce projet a suivi un cheminement un peu particulier. Une séance a eu lieu au printemps 2013. La Municipalité a donné un permis d'implantation. Il y a des oppositions de la part de certains voisins, une série de demande des services cantonaux.

D'ici une dizaine de jours la Municipalité délivrera le permis de construire et lèvera les oppositions. Six petites maisons seront démolies. C'est une zone périphérique, pas une zone de villas.

Cette démarche a été faite en deux temps. Il correspond à notre plan d'extension.

Nous avons fait deux présentations publiques et y avons associé la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

En quoi consiste l'étude VISSIM et que signifie ce terme ?

PTV Vissim est un outil performant pour la simulation du trafic multimodale concernant le réaménagement du 14-Avril. Qu'il s'agisse de comparer des géométries de carrefours, d'analyser les priorités données aux transports publics ou d'identifier les effets de certaines signalisations.

PTV Vissim vous permet de réaliser des simulations précises de trafic. Transport individuel motorisé, transport de marchandises, transports en commun ferroviaires et routiers, piétons et cyclistes. En tant que logiciel leader mondial de la simulation microscopique des transports. PTV Vissim reproduit dans un seul modèle tous les usagers du transport et leurs interactions.

Sentier des Biondes

Où en est la construction ? Pourrons-nous bientôt en profiter ?

On ne peut pas en profiter tout de suite parce que l'on doit recommencer la procédure. Le Conseil communal sera consulté.

Ensemble bâti au 20^{ème} siècle :

Quel est le but de ce groupe de travail ?

Une étude a été initiée par le SDOL en 2013 dans l'Ouest en collaboration avec la ville et en lien avec le prix Wacker. Cette étude va nous accompagner et nous donner les outils pour faire cette démarche et nous permettre de lire notre patrimoine, même s'il n'est pas classé.

Peut-on avoir une idée de quels sont les concernés ?

Ensemble bâti au 20ème siècle : ce sont des plans qui constituent des ensembles de quartier. Cela concerne tout l'Ouest lausannois.

Vont-ils être épargnés des « promoteurs voraces » ?

Pour l'instant il s'agit d'une étude.

Service des travaux**Passerelle rayon vert****Est-ce que Renens est rétribué pour le pilotage de cette construction ?**

Renens n'est pas rétribué pour ce projet. Nous ne pouvons pas forcer les autres communes à cofinancer cette construction. C'est un projet qui se passe sur notre Commune.

Il y a une collaboration avec les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier et Ecublens. Ils y participent avec leurs services.

Les séances ont lieu également sur les autres communes.

Il y aura un ascenseur côté rayon vert et de l'autre côté des rampes. Cette passerelle est cofinancée en partie par la Confédération et les CFF.

Voies industrielles**Ce raccordement est-il encore utilisé et par qui ?**

Oui, il est encore utilisé par la société Tamoil SA. Il passe mille wagons par année.

Qui paie le prix de ce service et combien ?

La Société Tamoil SA. paie des taxes d'utilisation. La redevance est de Fr. 6.00 par essieux. Nous devons reverser à la Commune de Lausanne Fr. 2.80 par essieux. Voir comptes 2013 – Entretien des voies industrielles – Redevances versées à la Commune de Lausanne – Taxes d'utilisation facturées à la Sté Tamoil SA.

Travaux place de la Gare**Peut-on avoir plus de détails sur les difficultés rencontrées lors des fouilles de la place de la gare ?**

Les difficultés : creuser à 6 m. de profondeur en milieu urbain. Terrain pas stable et sablonneux.

Cela a-t-il provoqué beaucoup de retard ?

Retard dû aux collecteurs, 2-3 semaines, liées aux autres services qui sont Swisscom, SIE, etc., qui ont eu aussi environ un mois de retard.

Est-ce que les commerçants de cette place ont été incommodés ?

Certains commerçants des communes concernées se sont plaints. C'est un chantier intercommunal.

Ont-ils demandé des indemnités pour un éventuel manque à gagner ?

Ils ont été informés que nous ne donnons pas d'indemnité.

Bâtiments et environnement

Environnement-Maintenance

Points forts :

- Le ré-audit de cité de l'énergie avec 68 % de points !
- L'investissement de l'équipe logistique et manifestation pour toutes les animations organisées tout au long de l'année.
- Le résultat du réaménagement du parc des Paudex.
- La brochure « la biodiversité au fil du chemin des Sens »

Point faible :

- La propreté en ville suite à l'introduction de la taxe au sac.

Bâtiments-Domains

- + Le lancement du chantier de construction du nouveau collège du Censuy.
- + La reprise du dossier de la ferme des Tilleuls pour gérer les travaux de rénovation du bâtiment, et ce malgré la surcharge du service.
- + L'étude du dossier d'agrandissement de la crèche et la rénovation du bâtiment sis à Château 17, en collaboration avec les services Urbanisme, Sécurité sociale et CJS, ainsi que les travaux supplémentaires inhérents aux dégâts causés par l'incendie.
- + Les travaux d'installation de l'ascenseur et de rénovation du bâtiment à Lausanne 35
- + La création d'un fonds immobilier affecté.
- + Le nouveau projet sur le site du Léman, utilisant une solution détergente et désinfectante 100% biodégradable, eau hydrolysée produite à base de sel et de courant électrique.
- - Tous les travaux non réalisés du fait de ressources humaines limitées.

Quels sont les éléments dont vous êtes satisfaits ?

Environnement-Maintenance

En plus des points ci-dessus, l'implication des cadres du service pour tous ces projets

Bâtiments-Domains

L'implication des cadres et des collaborateurs du service dans la réalisation des nombreux projets.

Et comment palier à ceux qui ont moins bien fonctionné ?

Environnement-Maintenance

Renforcement du nettoyage en ville
Renforcement de la sensibilisation au "Littering"

Bâtiments-Domains

Réduction du nombre de projets / meilleure priorisation, ou augmentation des ressources humaines.

Que devient l'ancien bâtiment des lapins bleus ?

Le bâtiment a été remis à Sec.Soc. en octobre 2013 afin de définir son affectation future.

Des travaux de remise en état pour Fr. 36'000.- environ ont été effectués, soit sanitaires, plancher de l'entrée, plus les barrières. L'installation électrique a également été changée, de même que les poutrelles de soutien du plancher. Ce bâtiment reste cependant inconfortable en période hivernale, car mal isolé et chauffé à l'électricité.

Ces travaux ont dû être effectués en urgence juste avant la rentrée des classes, ne sachant pas si les locaux de Préfaully seraient prêts pour la rentrée.

Jardins familiaux

Où en est la liste d'attente pour les jardins familiaux ? Est-elle toujours aussi longue ?

Des contacts ont été pris avec les intéressés. Certains ont déménagé et d'autres n'ont plus besoin de jardins. A ce jour la liste comprend 185 personnes en attente. Le taux de rotation a été de 15 personnes en 2013. Nous espérons que les potagers urbains répondront en partie à cette demande.

Gestion des déchets

La commission salue l'effort fait tant par la Commune que par les habitants de Renens. Le taux de tri a atteint l'objectif cantonal, soit 60%.

Remarque 1

La commission fera le point l'année prochaine

Le service procédera à l'établissement d'un bilan sur la gestion des déchets et le transmettra à la commission de gestion. Des informations sur l'impact de la création des potagers urbains sur la liste d'attente seront également transmises.

Poubelles à piles

Où sont situées les poubelles ?

1. Rue du Lac (à côté du kiosque)
2. Bugnon arrêt du bus en face de la Tesa
3. Baumettes, Tennis de Renens
4. Biondes (proximité Texaid)
5. Saugiaz – 1er Mai (proximité Texaid)
6. Sur-la-Croix, édicule public
7. Av. du Temple, rue du Village (parc Borjod)
8. Ch. de Roche, av. de Florissant (proximité Coop)
9. Ch. de Perrelet (vers Texaid)
10. Ch. du Chêne, ch. des Côtes (proximité Texaid)

11. Av. de la Piscine (parking piscine) vers Texaid et benne alu / fer blanc
12. Av. de Préfaully (passage piéton rond-point Claessens)
13. Simplon (parking zone bleue) vers Texaid
14. Place de la gare nord, place du Terminus (passage piéton direction rue de la Mère)
15. Savonnerie Coop vers Texaid et benne alu / fer blanc
16. Av. de la Poste (passage piéton direction tea-room)

Sont-elles suffisamment visibles ?

Oui, mais il faut faire attention à ne pas attirer les autres déchets.

Le prix d'une poubelle est de Fr. 840.- et la moitié de ce montant est payé par Inobat « organisation d'intérêt pour l'élimination des piles » qui fonctionne sous la forme de coopérative de droit privé, mandatée par l'Office fédéral de l'environnement.

Boîte d'échange entre voisins

Bilan et pourquoi ne pas en poser dans d'autres quartiers ?

Nous attendions d'avoir un recul d'une année avant de poser d'autres boîtes.

Le bilan dans ce quartier est satisfaisant. A noter que le balayeur du secteur passe régulièrement nettoyer la caisse et ses alentours.

D'autres quartiers pourront être équipés, mais nous attendions aussi que la demande vienne de la population....

Qui a fait le choix du quartier ?

M. Alain Péneveyre, estimant préférable d'installer la première boîte d'échange dans un quartier calme et non au centre de Renens.

Fontaines en ville

La commission a l'impression que le nombre de fontaines publiques diminue où qu'elles ne sont pas en fonction, par exemple Place de la Gare avant les travaux :

La grande fontaine au centre du rond-point a été mise en terre, sa réfection complète étant beaucoup trop onéreuse et sachant qu'elle disparaîtrait avec les nouveaux aménagements de la Place de la Place.

La fontaine devant la gare a fonctionné jusqu'au début des travaux. Un système éco-fontaine avait été installé.

Le bon réflexe: utilisons les poubelles à piles pour nos piles usagées!

Avec l'introduction de la taxe au sac, la Municipalité a décidé de remettre en place les poubelles à piles. Vous les trouverez à côté des points de collecte des textiles, du fer-blanc et de l'aluminium et dans les lieux de grand passage (poste, Gare nord, etc.).

Rechargeables ou non, les piles sont les intrus les plus polluants de nos poubelles. Elles contiennent une grande concentration de métaux lourds et de substances dangereuses à la fois pour l'environnement et la santé. L'impact de ces déchets spéciaux peut être minimisé simplement: les piles usagées doivent toujours être collectées séparément en vue de suivre une filière de recyclage appropriée conservant des précieuses ressources naturelles (lithium, zinc, plomb). Les piles usagées peuvent également être déposées dans certains commerces et dans les déchèteries.

Les bons réflexes:

- Préférer un appareil qui fonctionne sur le secteur plutôt qu'avec des piles
- Utiliser des piles et accumulateurs rechargeables
- Déposer les piles et accumulateurs usagés dans les poubelles à piles ou auprès des points de vente
- Veiller à ôter les piles des appareils électroniques (réveils, appareils de photo, jouets, gadgets, etc.) avant de les jeter.

17 poubelles à piles sont installées dans les rues de Renens



Sur la place de la Gare seront installées après les travaux des fontaines à boire, ainsi qu'une fontaine à jets d'eau.

Petit parc public place de la Gare

Cette fontaine fonctionne bien aujourd'hui, mais dès sa mise en place elle a subi d'importantes déprédations.

Fontaine place du Marché

Lors de sa mise en service cette année, tout le système électrique a « sauté ». Sa mise en service est prévue mi-mai.

Fontaine rue Neuve 4

Cette fontaine n'est pas sur le domaine public, elle est entretenue par la gérance des Retraites Populaires qui a été avertie et sollicitée pour sa remise en état.

NB: Les fontaines directement branchées sur le réseau sont écologiquement à bannir.....

Sécurité publique – Informatique – Population

Quels ont été les points forts et les points faibles du service Sécurité Publique durant l'année 2013 ? Quels sont les éléments dont vous êtes fiers ?

SIR : le personnel a une bonne connaissance du métier ce qui favorise le travail, et a ainsi permis d'avoir la capacité de gérer plusieurs projets en parallèle. Le service a fait en 2013 des formations internes entre consultants.

SPOP : le service bénéficie d'une bonne ambiance de travail, de compétences et un bon potentiel des collaborateurs, ce avec un équilibre entre hommes et femmes. Le service a un bon suivi des nouvelles lois et règlements provenant du Canton et de la Confédération. Il peut donc ainsi les mettre correctement en application.

SIR : du fait de la rénovation du bâtiment, les séances de coordinations mensuelles ont été mises de côté en 2013 dû au manque de salle. Tous les utilisateurs peuvent toutefois consulter le blog mensuel. Les besoins des utilisateurs ont changé, on voit de plus en plus d'appareils privés au bureau. De ce fait, il y a lieu pour le service de revoir les directives et de préciser la stratégie IT (Information technology).

SPOP : le service a des difficultés à trouver des cours adaptés aux besoins du moment pour ses nouveaux collaborateurs et concernant les nouvelles lois. Il a néanmoins mis en place une bonne documentation interne et communique régulièrement avec le Canton. Le fait que le SPOP n'a pas d'ascenseur ne dégage pas une bonne image de notre ville, mais le service se réjouit de le voir arriver.

Points marquants pour l'année 2013.

L'arrivée de l'ascenseur et les désagréments liés au chantier.

Cyberadministration, guichet virtuel et intranet.

Mise en place du 2ème centre de calcul ainsi que la préparation au déménagement du premier.

Départ de PolOuest et arrivée du SDOL.

Dans les diverses actions effectuées (stands, affiches, rencontres) peut-on constater un résultat tangible après celles-ci ?

La campagne de prévention fait partie du travail de la police de proximité, toutes les actions sont de manières générales positives. Le résultat est néanmoins difficile à percevoir, il y a trop de paramètres qui rentrent en ligne de compte pour qu'il puisse être mesurable.

Il est important malgré tout de continuer ces diverses actions pour sensibiliser la population.

Merle Blanc

En quoi consiste le programme « Merle blanc »

C'est un programme de prévention sur la circulation routière donné par un policier formé par l'ACS destiné aux enfants âgés entre 6 et 8 ans (3ème et 4ème ARMOS). Lors de ce programme, le policier se rend avec les élèves aux abords d'un passage piéton, il dispose d'une voiture de l'ACS ainsi que d'une poupée de chiffon de la taille d'un enfant. Le programme consiste à faire traverser la poupée

qui sera renversée par la voiture. Les enfants peuvent de ce fait prendre réellement conscience à quel point il est impératif de regarder de chaque côté de la route avant de la traverser.

Action à caractère préventif

Il y a eu 713 actions de ce type en 2012 et 397 en 2013. Expliquez-nous cette différence et aussi en quoi consistent ces actions ?

On compte comme action préventive entre autres, la présence de patrouilles aux abords des écoles, près des parcs publics, aux alentours de la gare ou de la place du marché. Auparavant, un policier qui allait faire une tournée de 30 min. à la place du marché (par exemple) appelait la centrale, afin de lui indiquer cette intervention et sa position. Cela créait une surcharge de travail et ne se fait donc plus. Autre raison pour laquelle il y a eu moins d'actions à caractère préventif en 2013 depuis l'entrée en vigueur de la LOPV, un policier assermenté peut prendre toutes les plaintes ce qui crée une surcharge de travail. Par ailleurs la PoOuest était en manque d'effectifs en 2013.

Que signifie la définition RAHAB ?

Règlement sur la prostitution : Quand ce règlement verra-t-il le jour, si possible avant que le site de Sévelin soit fermé ?

Rahab est une image symbolique, une figure biblique qui parle de la prostitution.

Madame Lilo Durussel, animatrice pastorale, a créé un lieu d'accueil, d'échanges et de paroles pour les personnes qui se prostituent mais aussi pour celles qui proviennent de milieux défavorisés situé à la rue du 14 Avril 38. Ce thème étant abordé par l'observatoire de la sécurité, c'est une volonté politique.

En ce qui concerne le règlement, il y figure déjà un article dans le règlement de la Police sur la problématique de la prostitution. Celui-ci est bien explicite. Les forces de l'ordre le mettent déjà en application. Il ne serait donc pas favorable à la ville de Renens de créer son propre règlement. Il faudrait y définir un lieu dans la ville pour ce genre de pratique, ce qui pourrait engendrer des regroupements massifs et perturber l'ordre public.

Quant au site de Sévelin, il ne fermera pas. Les autorités lausannoises sont en train de revoir sa disposition.

Commentaire :

Le Règlement de police de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois", contient plusieurs articles au sujet de la prostitution (cf. art 41 à 44). Ceux-ci donnent déjà un cadre relativement strict sur l'exercice de la prostitution, notamment en interdisant cette pratique dans les endroits où elle est de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publics, à entraver la circulation sur la voie publique ou à blesser la décence. En définissant une zone pour l'exercice de la prostitution, on augmenterait ainsi le risque d'attirer les travailleuses du sexe sur le territoire public de Renens alors qu'à ce jour, elles exercent uniquement à l'intérieur de locaux.

Qui sont les jeunes en ruptures et d'où viennent-ils

Les jeunes qui posent problème sont de Renens et ou de la région et très souvent en rupture familiale. Il y en a environ 12 qui posent réellement des problèmes, on compte parmi eux 4 meneurs. Ces jeunes se regroupent essentiellement au parc des Anges situé derrière la gare. Bien évidemment,

d'autres endroits de la ville sont prisés par des groupes de jeunes, mais on ne dénombre pas de cas graves.

L'installation des caméras à la gare a-t-elle permis d'atténuer le sentiment d'insécurité de la population ?

Les caméras ne résolvent pas la problématique de l'incivilité, elles peuvent par exemple aider la Police à voir qui a mis le feu aux poubelles, fait des tags etc. La PolOuest a fait 30 fois la demande de visionnage

en 2013, ce qui a notamment permis d'identifier certains des jeunes qui fréquentent le parc des Anges qui ont commis des délits. Il ne faut pas oublier les parrains, marraines, la PolOuest et la police ferroviaire, les caméras sont un complément.

Quant à savoir si la population se sent plus en sécurité, il faudrait pratiquer un sondage auprès d'elle pour pouvoir le déterminer. A l'heure actuelle, cela n'est pas mesurable.

Commentaire :

Les images des caméras de surveillances placées à la gare de Renens sont sauvegardées à la centrale d'engagement de la Police des Transports à Olten. La sauvegarde étant limitée à 72 heures, la police de l'Ouest lausannois peut, par voie officielle, demander à la centrale d'Olten de sauvegarder les images afin qu'elles puissent être mises à disposition des enquêteurs, sur réquisition d'un Procureur.

Etes-vous conscients que le problème s'est déplacé en dehors de la zone des caméras, par exemple sur le petit parc derrière la Brasserie (drogue, bancs déplacés, poubelles endommagées, éclairage quasi mort, etc.).

La problématique dite "du Parc des Anges" (nom donné par les occupants réguliers, qui est le fruit de leur imagination et de par la présence proche du salon de coiffure "Jacques Dessanges"), n'est pas nouvelle. Malgré les discussions, sensibilisations et autres approches préventives effectuées par la police et les travailleurs sociaux de proximité de Renens et Chavannes, les incivilités, voire délits commis par les adolescents et jeunes adultes qui fréquentent régulièrement cet endroit ne cessent pas. Au vu de ce constat d'échec, la Police de l'Ouest lausannois ainsi que ses partenaires sont toujours à la recherche de solutions pour mettre un terme à cette problématique.

Observation 1

La commission demande une présence plus soutenue de la Police dans les endroits stratégiques qui posent problèmes dans la ville.

Nous prenons note de l'observation et informons la COGEST que les travaux de réorganisation de la Police de l'ouest lausannois vont dans le sens de privilégier la présence sur le terrain. La police pourra ainsi mieux agir en fonction des problématiques relevées, dans la limite de ses moyens et de ses compétences.

Le 30 à l'heure est-il respecté ?

En règle générale oui.

Dans une rue à 50 km/h, on dénombre 5 à 6 % d'infractions de dépassement de vitesse. Dans une rue à 30 km/h, on dénombre de 20 à 25 % de dépassement. *Mais en décortiquant ces résultats, on*

constate que dans les rues à 30 km/h, le dépassement de vitesse est de 1 à 5 km/h alors que dans les rues à 50 km/h où là on peut vite monter à 10 km/h de plus.

Sur quelle base s'effectue le recensement des paroissiens ?

Nul n'est obligé d'indiquer sa religion lors de son inscription au SPOP ou lors de la naissance d'un enfant. Cela relève de la sphère privée. Ce sont les paroisses qui font elles-mêmes le recensement de leurs religieux et non le SPOP. Le recensement religieux n'est régi par aucune loi.

La CoGest remercie le Dicastère Sécurité publique, Informatique et le Service de la population d'avoir intégré dans le rapport de gestion 2013, l'organigramme avec le nombre d'EPT ainsi que le tableau avec la répartition des photocopies par services comme elle l'avait demandé lors de son exercice 2012.

Dicastère Culture – Jeunesse – Sport

Quels ont été les points forts et les points faibles du service Culture – Jeunesse – Sport pour l'année 2013 ?

Points forts :

Les projets sportifs et jeunesse sont les grands points forts de cette année 2013.

Concernant les projets sportifs, le tour de Romandie a eu un énorme succès. Le projet En Ville En Forme a reçu un très bon écho du public chaque mercredi en fin d'après-midi. Fit poussettes qui n'a accueilli que 4 mamans a par contre été remplacé par un programme de sport urbain à l'intention des personnes plus âgées intitulé Fit seniors.

Pour ce qui est des projets jeunesse, tous ont rencontré un beau succès, principalement les projets Culture Mix 1 (financé par le Fonds européen Jeunesse en action) et web radio par les jeunes (financé par la Confédération via l'OFAS). Il s'agit de projets qui ne coûtent pas si chers et pour lesquels des financements sont facilement accessibles.

Des efforts ont également été faits concernant la communication vers l'extérieur, des communiqués de presse ont été faits pour chaque activité, afin de faire le point sur chacune d'entre elles une fois qu'elles ont eu lieu.

Le personnel du service s'est stabilisé, l'équipe fonctionne bien et les chefs de secteurs sont efficaces et motivés.

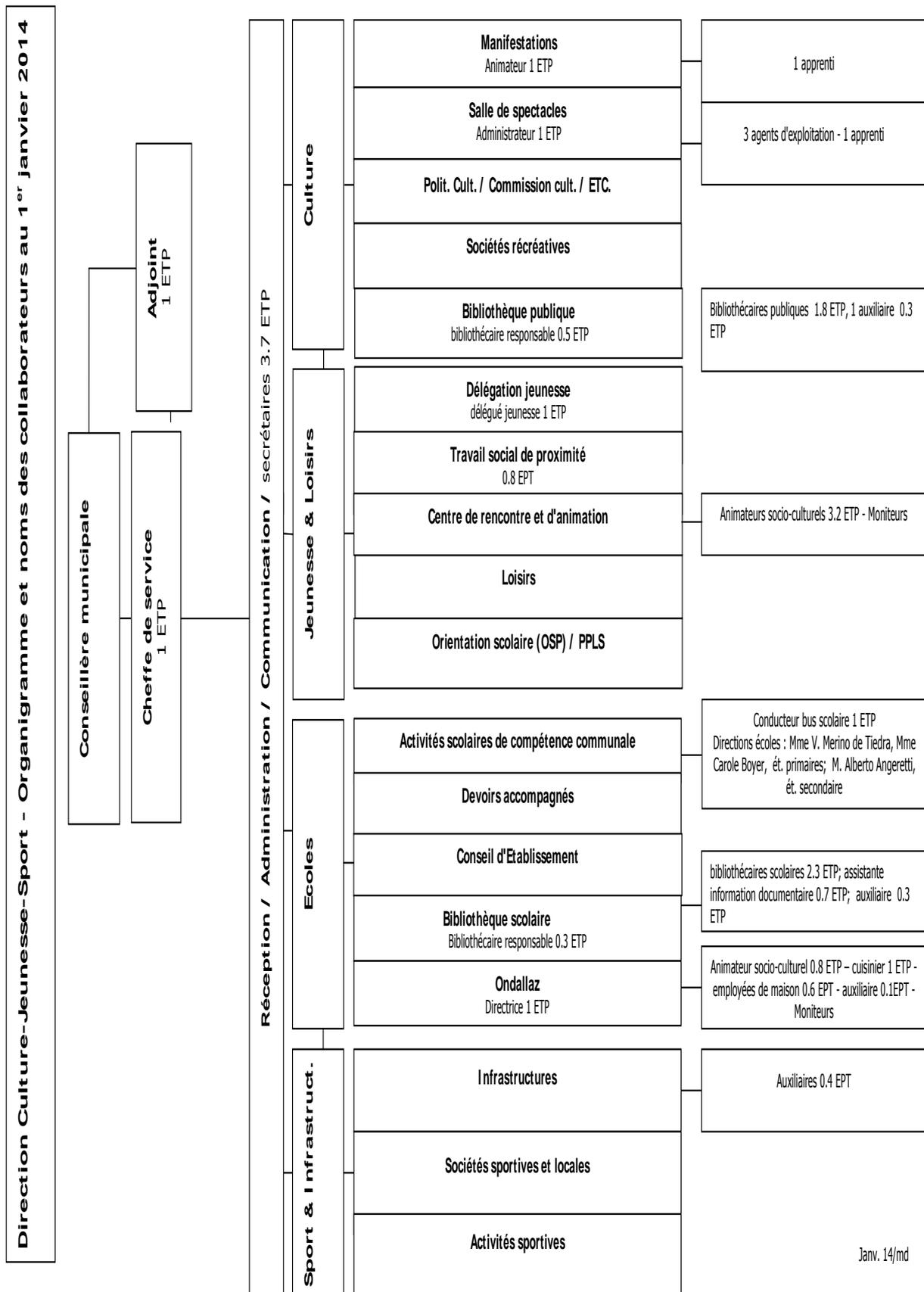
Points faibles :

Avec la grande multiplicité de projets de ce service, il arrive que certains n'arrivent pas à terme car les ressources humaines ne sont pas en suffisance.

Quels sont les éléments dont vous êtes satisfaits ? Et comment palier ceux qui ont moins bien fonctionné ?

Il y a nécessité de faire des choix. Certains projets n'ont pas vu le jour, et la création de nouveaux est pour l'instant interrompue.

Demande : merci de nous procurer l'organigramme du personnel avec les EPT. (Voir annexe)



*Commission culturelle***Où sont les œuvres achetées en novembre dernier ?**

Les œuvres sont actuellement chez l'encadreur. Elles font partie de l'inventaire de la commune et les collaborateurs peuvent en choisir une pour leur bureau.

*Saison des spectacles 2013***Comment se fait le choix du programme de la saison des spectacles ? (Il y a actuellement plus de comiques que de musique.)**

Les choix se font à l'interne du service en fonction d'une ligne artistique définie par ce même service. Il y a eu une augmentation du nombre de spectateurs et d'abonnements vendus. D'autres événements permettent de profiter de la musique.

Serait-il possible de réunir la saison musicale et la saison du spectacle avec un seul abonnement modulable ?

Non, car le public n'est pas forcément le même entre les deux saisons. De plus, la séparation des deux permet une augmentation de la diversité. Par ailleurs la saison de spectacles est payante, tandis que les concerts de la saison musicale sont le plus souvent gratuits.

Est-ce la Migros qui a voulu présenter les conférences « Exploration du monde » ou est-ce la commission culturelle qui s'en est approchée ? Quelle est la fréquentation des projections « Exploration du monde » ?

La stagiaire qui a fait l'inventaire des œuvres d'art de la commune travaille pour « Exploration du monde ». Avec cette manifestation, des personnes qui ne sortent pas en soirée, mais plutôt le dimanche après-midi sont touchées. Le succès est grandissant et la commune a pris la saison dans son ensemble.

*Espace TILT***Ce lieu est-il connu du public et est-ce que les expositions attirent des visiteurs ?**

Des annonces d'événements sont effectuées (via Facebook). La fréquentation se fait principalement dans le cadre des vernissages. Pour la première exposition, environ 80 personnes sont venues lors du vernissage et ensuite une dizaine par semaine. Pour la deuxième et la troisième exposition, environ 50 personnes étaient présentes lors du vernissage et le passage a été moins important. Toutefois 3 classes de primaire de Verdeaux sont venues. Il faut également compter sur un nombre important de personnes qui participe aux différentes réunions qui se tiennent dans cette salle.

TILT est une association à but non lucratif qui bénéficie de subventions. La commune de Renens prête la salle de réunion pour les expositions, mais le service ne les gère aucunement.

Demande : Merci de nous fournir le rapport de TILT.

Cf. Annexe .

Jeunesse en action

Aurons-nous un compte rendu sur le voyage en Tunisie des jeunes de Renens et des jeunes tunisiens ? Si oui sous quelle forme ?

Le samedi 3 mai 2014 aura lieu une soirée pour présenter les vidéos et les photographies du voyage. Il y aura également un « Sous la loupe » pour les conseillers communaux.

La semaine en Tunisie a été bénéfique, avec un apprentissage informel sur la démocratie et la liberté, les échanges ont été positifs. Il y aura une soirée au CRA afin de faire une collecte pour un orphelinat tunisien que les jeunes ont visité. (2014)

La semaine à Renens a permis aux jeunes tunisiens de repartir avec des connaissances en médias et une prise de confiance.

Cette expérience va-t-elle se réitérer ?

Le programme est financé par Erasmus + qui intègre la Tunisie comme pays tiers, et pour l'instant l'avenir est un peu flou. En revanche du côté des jeunes, d'ici et de là-bas, il y a une réelle volonté pour voir la mise sur pied d'un Culture Mix 3 à Renens.

Travailleur social de proximité (TSP)

Quel est le temps de travail du TSP ?

Le TSP est engagé à hauteur de 80%.

Va-t-il à la rencontre des jeunes aussi le soir et le week-end ?

Il va à la rencontre des jeunes principalement en fin de journée / début de soirée, mais à part événement particulier, il ne va que très rarement le week-end. Cela permet aux jeunes de ne pas avoir tout le temps quelqu'un derrière eux. Il est présent le matin pour faire des tâches administratives et pour avoir des entretiens avec des jeunes en rupture ainsi qu'à la sortie des écoles.

Remarque 1:

La COGEST souhaite qu'il y ait un tournus entre les différents TSP de la région sur les soirées et les week-ends pour pouvoir entrer en contact avec les jeunes en général.

La collaboration intercommunale existe entre les TSP sur certains projets, comme pour le parc de la gare dit "des Anges" (Chavannes et Renens) ou le rallye de la citoyenneté ou encore Cap sur l'Ouest. Par ailleurs les TSP échangent mensuellement sur les situations qu'ils rencontrent dans leur commune. Il est difficile pour les TSP d'envisager de créer du lien par tournus sur tout le district, notamment en raison des taux d'activité respectifs et de profils professionnels différents.

Pour les jeunes qui fument en dehors des établissements, les approche-t-il ?

Il a peu l'impression que des jeunes fument en dehors des établissements. Toutefois certains jeunes se retrouvent à la rue du Lac, et il va là-bas à leur rencontre. Il s'occupe de jeunes entre 12 et 25 ans.

Constate-t-il des deals ?

Il constate effectivement des problèmes à la gare de Renens, mais pas chez les plus jeunes.

Approche-t-il les jeunes de la gare ?

Certains jeunes le connaissent, mais tous les organes ont connaissance de ces jeunes. Il y a un souhait de travailler en synergie, et il n'est pas seul à travailler avec eux.

Pour quelles raisons est-ce lui qui s'occupe de la mise à disposition des salles de gym à l'attention des jeunes ?

L'inscription des jeunes au CRA se fait mieux qu'à CJS, les jeunes connaissent bien le TSP (l'implication administrative pour ces réservations n'est pas importante). Il a ainsi plus de visibilité chez les jeunes et c'est un plus pour le CRA, l'inscription permet de faire des liens. Le samedi est sur inscription, en revanche le dimanche est en accès libre.

Quelle est sa collaboration avec la police ?

Le TSP a des contacts réguliers avec le représentant prévention de la PolOuest. Il fait également partie d'un groupe de travail pour l'observatoire de la sécurité.

Que fait-il concrètement pour aider les jeunes en rupture à se réinsérer ?

Il collabore avec les mesures existantes, et garde le contact avec tous les partenaires.

*Enfance***Pourquoi l'atelier chaudoudou ne dure-t-il qu'une heure ?**

Cela est dû à la nature de l'activité. Celle-ci est dédiée aux enfants qui sont petits (avant l'entrée à l'école) et la séparation avec les parents est souvent difficile. L'atelier comprend de la lecture de contes et des bricolages. Il s'agit d'un atelier de socialisation des enfants. Un questionnaire sera mis en place pour avoir un retour des parents.

Combien d'enfants sont inscrits ?

Il y a jusqu'à 15 enfants inscrits par atelier.

*Devoirs accompagnés***Pouvons-nous avoir plus de détails sur cette nouvelle formule ?**

La commune a repris l'organisation du projet dans son ensemble. L'objectif est d'améliorer la qualité de la prestation. La majorité des encadrants professionnels ou non ont été reconduits dans leur fonction, la plupart des nouveaux engagements sont des étudiants de l'Unil. Le plus grand changement est qu'auparavant un coach (un élève de 9^{ème}) donnait les devoirs aux élèves de 5^{ème}, mais maintenant ce n'est plus possible. Une formation va également être mise en place pour tous les encadrants.

Les élèves peuvent poser des questions aux encadrants qui se doivent d'y répondre, les leçons peuvent être récitées, les devoirs ne sont en principe pas corrigés afin que les enseignants sachent ce qui a été compris ou non.

Il ne s'agit cependant pas d'un système de garde, car dès que l'enfant a fini, il peut rentrer à la maison.

A qui revient le budget ?

La commune finance après déduction de la participation parentale (CHF 150.-/an –CHF 100.- pour un semestre). Les parents peuvent choisir deux ou trois soirs par semaine.

Que fait la collaboratrice engagée à 50% ?

La collaboratrice se charge de la gestion des 45 groupes, des inscriptions, des facturations, des remplacements. C'est également elle qui répartit les enfants dans les groupes et elle fait le lien entre le personnel administratif et pédagogique des établissements scolaires.

Quelle formation les encadrants ont-ils reçue ?

Ils ont pour l'instant suivi les fondamentaux de base, mais une formation pédagogique est en préparation.

Qu'est-ce que le suivi pédagogique ?

Le suivi pédagogique est effectué par les doyens(ne)s afin d'intervenir auprès d'un groupe en difficulté d'ordre pédagogique (non pas sur les connaissances). De plus, les doyens(ne)s jouent un rôle de médiateur entre les enseignants et les encadrants.

Conseil d'établissement

Pourrait-on annoncer les séances du conseil d'établissement lors du Conseil Communal ?

Les séances sont publiques et sont annoncées sur le site de la ville de Renens et les PV y figurent aussi.

Vœu 1 :

La COGEST souhaite que l'information concernant les séances soit transmise aux parents.

L'information est donnée aux parents, comme à tout citoyen, sur le site internet de la commune ainsi que par les représentants des parents et l'APE (Association des parents d'élèves) qui font partie du Conseil d'Etablissement. Par ailleurs, pour répondre à ce vœu, les dates des séances seront dorénavant mentionnées dans l'agenda du journal Carrefour Info Renens en précisant que les séances sont ouvertes au public, tel que le mentionne le règlement du Conseil d'Etablissement.

A quoi sert le conseil d'établissement ?

Le conseil d'établissement est une obligation d'après la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire), et ses fonctions sont définies par un règlement inspiré du modèle émis par le canton, auquel sont ajoutés un budget, des projets etc. Des compétences communales ont été transmises au conseil d'établissement afin de lui confier des responsabilités spécifiques et qui lui appartiennent. Des projets de prévention vont être menés sur le long terme.

Pourrait-on savoir ce qui a été fait dans ce conseil et qu'en est-il sorti concrètement ?

Le conseil d'établissement n'est pas forcément un organe qui fait des projets concrets, mais il génère plutôt des idées de projets et de mise en place. Par exemple, le projet FORCE qui offre une formation

par les enseignants et les parents pour les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} année. Ce projet n'a malheureusement pas pu être reconduit, car les parents ne peuvent plus intervenir dans les classes. Il y a eu un projet avec Globlivres pour les classes de primaire, financé par le budget du conseil d'établissement, qui offrait des ateliers d'écriture, de langues et sur des cultures différentes. Il y a également eu des consultations et des informations sur le règlement sur les transports scolaires, sur un endroit de partage, sur la transition école-métier...

Bibliothèque

La commission de gestion est reconnaissante des nouvelles heures d'ouverture.

Pourrait-on envisager un désherbage de livres lors d'un vide-grenier ou sur la place du marché ?

Aucune mise à disposition de livres issue d'un désherbage à la bibliothèque n'est prévue pour l'instant, mais il existe des projets pour y faire des prêts de livres.

Tour de Romandie

Quelles sont les incidences financières du Tour de Romandie pour Renens ?

Cela a coûté CHF 1.- par habitant, soit CHF 21'430,75.-

Sociétés locales

Subventionnements et relations avec les sociétés locales sportives, récréatives et culturelles : Pourquoi n'y a-t-il pas plus de détails sur ces sociétés comme demandé l'année passée ?

Il y a 60 sociétés locales (sportives et culturelles) à Renens. Il s'agit d'un oubli. Mais dans un souci d'équité, il faut être exhaustif, et cela est assez compliqué. Cependant, un tableau sera mis en place pour l'année prochaine.

Fête nationale

Pourrait-on revoir l'organisation de celle-ci en la rendant plus dynamique ?

La commune veut une fête folklorique, et essaie de la dynamiser avec un musicien différent chaque année. Pour ce qui est du cortège aux flambeaux, peu de personne le suivait donc il a été décidé de l'arrêter. La demande serait à transmettre à la Municipalité pour le remettre en place.

Piscine

Comment se définissent les dates d'ouverture et de fermeture de la piscine ?

Les dates sont définies par la société coopérative de la piscine. Elle est très attentive à la météo. Cette année, l'ouverture sera plus tardive à cause des travaux. Mais il y a une certaine souplesse car une date d'ouverture est fixée, mais elle peut être décalée en fonction de la météo.

Pourrait-on revoir celles-ci (afin de décaler les dates d'ouverture et de fermeture à plus tard)?

A la différence des piscines communales où il n'y a que des employés à dates fixes, la piscine de Renens est plus souple car elle emploie du personnel saisonnier.

Cours de langues pour enfants d'origine étrangère

Y a-t-il des demandes pour d'autres communautés ? Environ combien d'enfants suivent ces cours ?

Toutes les demandes ont été satisfaites, des cours de russes ont été ouverts. Il n'y a pas eu de demandes pour d'autres langues que celles qui sont déjà proposées par la commune. Les locaux sont mis à disposition gratuitement, les enseignants sont rémunérés pas les ambassades

Qu'en est-il de la communauté Tamoul ?

Si la demande se fait, elle sera étudiée, en fonction des disponibilités, comme pour les autres. Mais le fait qu'il n'y a pas d'ambassade pour supporter les coûts rend les choses plus difficiles.

Devoirs accompagnés

Y a-t-il un cahier des charges établi par la Commune ?

Pour les encadrants, il existe un cahier des charges. Pour les élèves, il y a une charte comportementale qu'ils doivent signer.

Activités en lien avec le budget alloué par la Commune

Quel est le montant du budget ?

Pour les activités culturelles, les activités sportives scolaires facultatives, les sorties à la patinoire, à la piscine, les soirées, les camps à Ondallaz (sans compter les prestations en personnel), etc., les budgets sont les suivants :

- Primaire : CHF 41'000.-
- Secondaire : CHF 45'000.-

Est-il totalement utilisé ?

Oui, les budgets sont demandés par les établissements scolaires, et ils sont généralement acceptés.

Les sorties à la patinoire ont-elles eu plus de succès en 2013 ?

Elles ont eu du succès, mais pas plus que les années précédentes.

Refusez-vous des classes ?

Non, toutes les classes le demandant y ont eu accès.

Prévention

La commission regrette que l'école ne mette rien en place de façon continue de la prévention concernant la drogue et l'alcool.

Pour les petits, ces sujets de prévention ne sont pas abordés. Pour eux, la prévention est plus axée sur la nutrition et la violence.

Concernant les adolescents, la prévention est plus axée sur la cybernétique, car c'est la cause de nombreux dysfonctionnement dans les cours d'école. En effet, rares sont les élèves qui viennent drogués et alcoolisés à l'école, c'est des problématiques de week-end.

La cybernétique (dont la pornographie sur les smartphones) est une réelle violence au quotidien, l'école n'a que peu de pouvoir face à ces outils. Le règlement interne de l'école prévoit que tous les appareils électroniques soient éteints dans l'enceinte de l'école. La plupart des élèves utilisent leur téléphone de manière adéquate.

Observation 1 :

La COGEST souhaite que les élèves du secondaire bénéficient d'une prévention (l'alcool, tabac et autres drogues) au même titre que la prévention du SIDA (ceci au vu du constat des jeunes qui fument aux abords des écoles)

Cette demande est tout à fait compréhensible par la direction de l'établissement secondaire. Toutefois, ces questions sont de la compétence des autorités cantonales, qui sont conscientes de la problématique et y travaillent de manière ciblée en fonction des contextes.

Pour la prévention, faites-vous appel à des associations ?

Oui, car il n'est pas possible pour l'école de faire cela seule, elle n'en a pas la compétence ni les moyens.

Comment justifier les choix pour prévention sur le SIDA qui a lieu chaque année (alors que les élèves n'ont pas forcément des relations sexuelles à l'école) par rapport à celle sur l'alcool et la drogue ?

Avec la pornographie sur les smartphones, les relations sexuelles sont finalement partout (sur le site de l'école ainsi qu'à l'extérieur). Il ne faut pas dramatiser la situation, mais c'est suffisamment important pour être pris en compte et c'est surtout un phénomène quotidien. De plus, le SIDA permet d'aborder d'autres sujets, comme la contamination.

Certains suicides d'adolescents sont causés par leur orientation sexuelle, qu'en est-il de la prévention sur l'orientation sexuelle ?

L'association Profa vient dans les classes et une visite des locaux de Profa est effectuée, elle est prévue au programme scolaire. La prévention est faite à plusieurs niveaux, une information donnée à l'entier de la classe, puis des adresses sont données pour que les élèves puissent aller chercher plus d'informations eux-mêmes. Toutefois, les parents peuvent préciser s'ils ne souhaitent pas que leur enfant participe à la prévention.

Des parents refusent-ils la présence de leur enfant lors de cette prévention Profa ?

Très peu de parents refusent, il y a environ 2 élèves sur 700 qui ne la suivent pas.

Le service de santé scolaire

Y a-t-il des contacts entre les parents et les infirmiers / infirmières ?

Il y a des entretiens prévus entre les infirmiers / infirmières et les parents d'élèves en 2 P (2ème année d'école enfantine) pour parler de la santé de l'enfant. Pour les élèves avec un besoin spécifique. L'infirmier / infirmière peut être associé(e) à la démarche.

Combien de parents sollicitent cette rencontre par le biais d'un rendez-vous ?

Il n'y a pas de chiffre effectif, mais c'est une des tâches importantes que les infirmiers / infirmières prennent en charge.

Interviennent-ils principalement pour les bobos de l'école ?

Oui mais pas seulement, il y a parfois des constats de coups. Les infirmiers / infirmières peuvent intervenir quand l'enseignant remarque un manque d'hygiène, ou de la négligence voire de la maltraitance.

A quel pourcentage les infirmiers / infirmières sont-ils employés ?

Les trois personnes sont engagées à 50%, soit un 150% pour les trois établissements de Renens.

Plus de temps d'engagement était-il demandé ?

Les 150% étaient prévus, ils sont relatifs au nombre d'élèves et non pas au nombre d'établissements. Il y a donc 3 locaux, un au 24 janvier, un à Verdeaux et un au Léman.

Chaque infirmier / infirmière va- il où il veut ou a-t-il ont un secteur défini ?

L'horaire qui est réparti sur le territoire, ils se déplacent donc en fonction de la demande, car ils doivent assurer une permanence du lundi matin au vendredi soir.

Elèves domiciliés en dehors de la Commune

Pourra-t-on continuer d'avoir des enfants domiciliés en dehors de la Commune et vice-versa ?

Avant, les dérogations de « zones de recrutement » étaient facilement accordées, alors que maintenant, cela est beaucoup plus délicat, il y a énormément de refus. Les mêmes problèmes sont observés pour les crèches. Cependant, il y a un apaisement, Mme Lyon acceptant de nouveau les dérogations.

Comment sont transmises les demandes ?

Les demandes, sous forme de préavis, sont transmises aux directions concernées, puis à la commune, et ensuite cela est envoyé à Mme Lyon.

Pourquoi une telle rigidité pour les dérogations ?

L'hypothèse émise est que Mme Lyon tient à ce que chaque commune mette en place un accueil de jour après l'école et que chacune d'elles assume les coûts.

Cependant, d'après une information du Grand Conseil, la cheffe du département a déclaré que certaines décisions allaient être reconsidérées.

Qu'en est-il des dérogations pour les jours de congé ? Cela semble être de plus en plus difficile et les réponses semblent être virulentes.

D'après l'ancienne loi, aucun congé ne devait être accordé à la veille des vacances, après il y a la mise en œuvre de cette loi. Si les gens ont reçu des réponses virulentes, c'est qu'ils ont généralement déjà usé et abusé de congés à la veille de vacances.

Il y a également une directive édictée par Mme Lyon qui dit que des congés individuels sont accordés pour des motifs impérieux et avérés et que les motifs pour convenances familiales, financières ou professionnelles ne justifient pas un congé individuel.

Sécurité sociale

Introduction :

Monsieur Rouyet étant absent pour cause de maladie c'est Madame Huguenin qui le remplace. Sont également présents Madame Stucki, (administrative depuis 1998 et adjointe administrative depuis 2009) et Monsieur Chevallaz chef de service (1^{er} février 2014).

Quels ont été les points forts et les points faibles du service sécurité sociale pour l'année 2013 ? Quels sont les éléments dont vous êtes satisfaits ? Et comment palier à ceux qui ont moins bien fonctionné ?

Points forts :

2013 fut une année mouvementée pour le service de la Sécurité sociale. Après 9 mois d'activité la cheffe de service a quitté son poste. Malgré ce départ les prestations ont continué à fonctionner et on a pu constater la solidité du personnel présent.

Des préavis ou projets ont pu avancer tels que :

Préavis clinique dentaire (des investissements et dentiste stable).

Excellente transition à l'intégration entre les déléguées et suite du projet MiniPic.

Augmentation du nombre d'enfants chez les accueillantes en milieu familial.

Déménagement des Lapins bleus (équipe satisfaite).

Renforcement du réseau d'accueil avec la décision d'engager un gestionnaire de réseau.

Avancement du projet agrandissement du Tournesol.

Fête de l'enfance reconduite.

Points faibles :

L'instabilité dans le service a été un point faible. Maintenant chacun doit retrouver ses marques. Il manque un poste de coordinatrice de l'enfance, à repourvoir. Et le service n'arrive pas à répondre à toutes les demandes pour les places d'accueil ou par exemple pour des activités plus ciblées dans les quartiers.

Direction :

Comment se sont passés les 5 mois de 2013 sans chef de service ? Quelles solutions ont été trouvées ?

Quelles conclusions peut-on tirer des changements successifs des chefs de service ?

Le chef de service des RH et le secrétaire municipal ont été présents dans le service de la Sécurité sociale pendant les 5 mois de vacance de poste du chef de service.

Durant cette période le travail a été concentré sur les activités courantes et les urgences.

Satisfaction du personnel quant à l'arrivée du nouveau chef de service car la fatigue se faisait sentir.

Remarque 1

La commission de gestion remercie le personnel pour son engagement et souhaite la stabilité du service

La direction de la Sécurité sociale ne manquera pas de transmettre les remerciements de la commission de gestion à son personnel. La stabilité du service est nécessaire à son bon fonctionnement et fait partie des prérogatives du nouveau chef de service et du municipal en charge.

Réseau d'accueil de jour des enfants de Renens-Crissier :

Liste d'attente du réseau: peut-on avoir les chiffres généraux et pour Renens?

Du 1^{er} janvier au 3 mars 2014, 310 personnes sont inscrites sur la liste d'attente pour Renens, toute tranche d'âge confondue. Cette liste est épurée à chaque rentrée scolaire. Il n'y a actuellement pas de chiffres pour le réseau.

Des travaux sont en cours pour obtenir une liste d'attente centralisée du réseau gérée par une base de données. Il s'agit d'une condition impérative de la FAJE pour l'obtention de la reconnaissance du réseau. Cette liste d'attente centralisée devrait être mise en œuvre pour le 1^{er} août 2014. Cet outil de gestion permettra aussi de réactualiser la liste d'attente tous les trois ou quatre mois.

Quelles sont les réflexions en cours concernant la longueur de cette liste ?

Une planification avec un plan de développement des besoins d'accueil de la petite enfance est en cours d'élaboration. L'objectif étant d'augmenter l'offre à moyen terme, afin de satisfaire, dans des délais raisonnables, les demandes des parents.

Dans le cadre de l'accueil parascolaire, il faut rappeler que le nouvel article 63a de la Constitution vaudoise, "Ecole à journée continue", fixe les responsabilités des communes en matière d'un accueil préscolaire et parascolaire, pour les enfants de 0 à 12 ans. Les parents sont donc en droit d'attendre des communes une solution d'accueil parascolaire pour leur-s enfant-s, s'ils en font la demande.

Observation 1

La commission se réjouit de l'agrandissement du Tournesol mais ne peut que regretter l'absence de la création de nouvelles structures. Vu ce qui précède la commission de gestion demande d'en faire une priorité.

Le développement de l'accueil préscolaire et parascolaire est une préoccupation constante du service. Dans ce sens, une vision de l'accueil à moyen et long terme est nécessaire au développement actuel et futur des lieux d'accueils. Un rapport sera établi par la direction de la sécurité sociale, en collaboration avec le Service des finances, afin de se doter d'un outil de pilotage, permettant notamment d'atteindre, de projets en opportunité, les objectifs fixés.

Foyer Sainte Famille

Est-ce une garderie à caractère confessionnel ou laïque ?

La directrice, Soeur Nicoletta, fait partie de la Congrégation des Soeurs de Sainte Anne. Certaines éducatrices travaillent en habits religieux.

Dans le projet pédagogique, la seule phrase mentionnant l'appartenance religieuse est
« Le travail éducatif de la petite enfance requiert des compétences, des capacités, des connaissances et une adhésion des professionnels qui l'accueillent dans un climat chrétien que laisse transparaître le charisme de la Congrégation des Sœurs de Sainte Anne »

La prière est faite avant chaque repas.

Le Foyer Sainte Famille est reconnu par la LAJE et a deux types de structure, un secteur crèche-garderie qui fait partie du réseau Renens-Crissier ainsi qu'un internat qui est géré par le canton. La commune subventionne uniquement les parents qui habitent Renens.

Garderie des Baumettes

En pourcentage, comment sont réparties les places entre les enfants du personnel et ceux du réseau Renens-Crissier ?

Sur les 27 places, 29 enfants renanais, ce qui représente 15 places d'accueil à plein temps en 2013.

La Roue enchantée

Pourquoi cette garderie fait-elle partie du réseau Renens-Crissier ? Est-elle réservée aux enfants de l'usine Bobst ou partagée avec les enfants du réseau ?

Sur les 22 places, 7 enfants renanais, représentant 2,7 places d'accueil à plein temps dont les parents sont employés chez Bobst. Cette garderie est réservée aux parents travaillant chez Bobst. Les parents renanais sont subventionnés à 50% par Bobst et 50% par la commune de Renens.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de compte rendu concernant le foyer Sainte Famille, la garderie des Baumettes et la Roue Enchantée ?

Ces structures font partie du réseau et nous collaborons étroitement. Néanmoins elles sont privées et établissent leur propre rapport d'activités.

Par manque de force de travail, il n'y a pas eu de rapport d'activités du réseau. Ce rapport pourra être rédigé lors de l'engagement du gestionnaire du réseau. La commune reçoit toutefois les comptes de toutes les structures subventionnées.

COPIL

Pouvez-vous nous donner des précisions sur les 4 points suivants ? Des décisions ont-elles été prises ?

Réflexion sur l'engagement d'un/e gestionnaire de réseau

Engagement en cours. Une personne va être proposée en séance de Municipalité le 2 mai pour engagement dès le 1^{er} juillet 2014.

Réflexion sur les fluctuations des coûts de prise en charge du déficit par les membres.

Fluctuations dues à la prise en charge des places du foyer Sainte-Famille ainsi que de l'augmentation des places d'accueil pour des renanais aux Baumettes et chez Bobst.

Coordination des structures de l'enfance

La fête de l'enfance a-t-elle eu le succès escompté ? Sera-t-elle reconduite ?

450 participants sous le signe des couleurs de Renens. Simplicité, rencontre et bonne humeur ont été les mots clés de la fête.

Reconduite le 29 mars 2014, près de 400 personnes se sont retrouvées à la Salle de spectacles à l'occasion de la 8^{ème} fête intergarderies qui avait pour thème "Les voyages".

En l'absence d'une coordinatrice de l'enfance cette fête s'est déroulée qu'avec les enfants qui fréquentent les structures d'accueil.

Accueil collectif préscolaire :

Départ de Madame Anne Curchod : n'était-elle pas aussi coordinatrice des structures et directrice des Globe-Trotteurs ? Tous les postes ont-ils été remplacés ? Comment est-ce que le changement s'est passé ?

Suite au départ de Mme Curchod, le poste de directrice au Tournesol a été vacant. Mme Line Crevoisier a repris ce poste dès le 1^{er} octobre 2013. Mme Curchod n'était plus directrice des Globe-Trotteurs.

Le poste de responsable de l'enfance est vacant. Il a été utilisé partiellement pour le renforcement du travail administratif concernant l'enfance durant les vacances de postes du chef de service et de la responsable de l'enfance. Ce poste est à reclarifier avant tout engagement (organisation, pédagogie,...).

Accueillante en milieu familial (AMF)

Qui est la nouvelle coordinatrice ?

Mme Nathalie Schneeberger, candidate proposée et acceptée en séance de Municipalité du 28 mars 2014. Mme Schneeberger commencera son activité le lundi 5 mai 2014, en renfort à Mme Desboeufs.

Qui sont les intervenants donnant des cours et en quoi consistent ces cours ?

La structure d'AFJ organise la formation continue des accueillantes agréées en fonction d'un budget communal à raison de 6 à 10 soirées par année qui sont animées par des intervenants professionnels qui ont un lien avec l'activité d'AMF (secouriste, médecin, psychologue, diététicien, éducateur,...). Ils sont liés à l'éducation, à la séparation, à la rivalité entre parents et AMF, à l'alimentation, à la place de chacun (parent, enfant, accueillante). Un groupe de parole, sous forme de 3 soirées (en deux groupes) permet à l'AMF de s'exprimer en toute confidentialité et de partager des difficultés ou des problèmes, mais aussi de se retrouver entre personnes pratiquant la même activité. La formation continue est obligatoire pour les accueillantes en milieu familial.

Comment s'applique la loi du 20.06.2006 ? Pourquoi en parlez-vous que maintenant, en 2014 ?

Quelle en est sa teneur ?

La loi sur l'accueil de jour des enfants régit l'accueil familial de jour (LAJE). Elle est appliquée dans notre structure d'AFJ depuis janvier 2007.

Depuis cette date, c'est le canton qui organise et finance la formation de base d'accueillante en milieu familial.

Quelles sont les nouvelles exigences pour être accueillante ? Pourquoi certaines candidates sont incitées à renoncer à leur projet d'accueil d'enfants ?

- Il ne suffit pas d'aimer les enfants et d'avoir du temps pour les garder, comme c'était le cas auparavant.

- La candidate doit parler la langue française suffisamment pour collaborer avec les parents et la structure d'accueil familial et suivre les cours obligatoires.

- Habiter un appartement suffisamment grand et aménagé sans danger pour accueillir des enfants en plus de ses propres enfants.
- Avoir un état de santé physique et psychique qui ne présente pas d'empêchements à la prise en charge d'enfants.
- Avoir un revenu familial suffisant car le revenu d'accueillante agréée est un revenu d'appoint qui ne saurait garantir à lui seul de faire tourner le ménage.

Quel est l'âge requis pour être accueillante ?

L'âge requis est de 20 ans au moins et jusqu'à l'âge de l'AVS.

Lapins Bleus

Comment s'est passé le changement ? Quel bilan ? Est-il maintenant complet ?

Compte tenu des délais extrêmement courts, le changement s'est déroulé de manière positive par l'équipe éducative qui avait commencé à préparer le déménagement avant de connaître la décision finale.

Aux niveaux des familles, la plupart ont apprécié l'espace, la modernité, la convivialité des lieux. Un tiers des familles ont dû cependant, entre juillet et octobre, annuler leur contrat pour des raisons pratiques ou familiales. Les Lapins bleus ne se trouvant plus dans leur quartier d'habitation et/ou de l'école d'un autre enfant, dans le quartier de leur accueillante en milieu familial. Ceci a créé un surcroît de travail administratif et pédagogique.

L'investissement et le travail en partenariat de nombreuses personnes du CTC, de l'équipe pédagogique et du secrétariat ont permis de rendre ce challenge possible.

Donc le bilan est positif, les locaux sont spacieux et magnifiques même si tout n'est pas terminé. Des travaux conséquents ont lieu et doivent encore avoir lieu suite à des fuites d'eau depuis l'extérieur du bâtiment. Nous pouvons cependant émettre un bémol quant à l'implantation de deux jardins d'enfants dans le même quartier, en lien avec la mission d'insertion et d'intégration des familles en vue de l'école.

Depuis août le jardin est plein comme chaque année à environ 94%, dès le mois de décembre à 100% et actuellement à 100% plus des dépannages d'urgence. Nous ne pouvons accueillir encore que 15 enfants au lieu de 20 par demi-journée, car nous sommes en attente du rapport ECA et de la décision du SPJ.

Remarque 2

La commission de gestion partage le bémol de la municipalité quant à l'implantation de 2 jardins d'enfants dans le même quartier

La Municipalité est donc satisfaite du bilan du déménagement des Lapins Bleus et de la qualité du nouveau site. Elle a également entendu le Conseil communal, exprimé par l'envoi de la motion de Mme Bovey Diagne "Pour le maintien d'un jardin d'enfants au Nord des voies", et fera au Conseil communal des propositions pour aller dans le sens des motionnaires.

Appartements de secours

Sont-ils toujours occupés par les mêmes familles ?

Les logements de secours sont toujours occupés par les mêmes familles. Comme expliqué dans le préavis 48-2014, ces logements font désormais partie du parc de logements dits "sociaux"

permettant de loger pour une certaine durée des locataires ne trouvant pas de solution sur le marché libre. Ces situations peuvent être d'urgence ou sur le plus long terme, afin de leur permettre de se stabiliser. L'Office du logement est actuellement à la recherche de logements correspondants au préavis afin d'agrandir ce parc et ainsi de ventiler au besoin les locataires des anciens "logements d'urgence" dans l'entier du parc des "logements sociaux".

Intégration

Quels sont les critères de sélection pour l'engagement d'une stagiaire ?

Critères et procédure de sélection pour jeune universitaire diplômé-e au secteur intégration:

Annonce parue à l'UniL, dans le cadre d'Unistage; première sélection par l'UniL, 2^{ème} sélection par M. Robert et la déléguée à l'intégration; 3 personnes reçues en premier entretien; une personne reçue en 2^{ème} entretien après discussion entre M. Robert et la déléguée.

Les tâches mentionnées sur l'annonce sont les suivantes: assister la déléguée à l'intégration dans les activités en cours ou à venir; collaborer au développement de synergies entre différents partenaires (services, associations, etc.); rédiger les documents relatifs au secteur intégration; participer à des projets en lien avec le Programme d'Intégration Cantonal (PIC).

Pour la déléguée à l'intégration les critères de sélection ont été les suivants: formation universitaire en rapport avec le domaine. Intérêt marqué pour le secteur de l'intégration, de la migration, les communautés étrangères. Autonomie, capacité d'initiative, créativité et excellentes compétences relationnelles.

Le poste requière une grande capacité d'adaptation aux multiples tâches constitutives du secteur intégration.

La nouvelle déléguée à l'intégration, Mme Joëlle Tharin, a commencé son activité le 1^{er} octobre 2013. Suite à l'annonce, 98 postulations ont été reçues. Mme Tharin a été choisie notamment en raison de ses compétences personnelles et de ses connaissances diverses et variées, tant au niveau de ses formations que des emplois qu'elle a occupés précédemment.

Fonds des activités sociales

A quoi sert-il habituellement ?

Le fonds des activités sociales a été créé par décision municipale du 9 juin 1992 permettant de réunir plusieurs sommes léguées au cours des années, par des résidents renanais. Les donateurs ont souhaité que l'argent légué soit utilisé en faveur de personnes et familles en difficultés financières, laissant, dans ce cadre-là, la Municipalité disposer du capital et des intérêts, comme elle l'entend.

Par décision municipale du 3 août 2000, la gestion de ce fonds a été attribué à la Direction de la Sécurité sociale, étant entendu que ladite gestion se devait de respecter les souhaits des donateurs.

Depuis lors, des sommes ont été prélevées, avec parcimonie, permettant de donner des coups de pouce financiers bienvenus et supérieurs à fr. 500.00 (limite maximale pour les secours communaux). La somme disponible dans ce fond se montait à fr. 29'871.15 au 25 juillet 2000. Il reste à ce jour la somme de fr. 12'522.55

En 2013, fr. 100.- ont été mis sur le compte pour qu'il ne se ferme pas.

Dernières écritures comptables :

2008 pour Caritas, financement complémentaire trav. aménagement (5'000.00)

2009 pour les 30 ans du Quart-Monde, (5'000.00) et aide financière exceptionnelle pour une personne à l'aide sociale (5'000.00)

Association AVRIL

Que s'est-il passé avec l'association AVRIL et quelle est la société coopérative qui a repris cette activité ?

Suite aux nombreux problèmes rencontrés par l'Association Avril dans le cadre de la gestion de ces logements, la décision a été prise par ses membres de transmettre l'activité à un autre partenaire davantage habitué à ce genre de dossier. L'Association Avril a donc été transformée légalement en la Société Coopérative d'Habitation de la Savonnerie (SCHS), sous l'égide de la société Patrimob, un acteur déjà très actif dans le domaine des logements protégés. Cette transformation implique que la nouvelle coopérative reprend tous les engagements financiers et juridiques de l'ancienne association, y compris la convention qui la lie à la commune concernant le financement et l'attribution des logements protégés. Le passage à une société coopérative implique de nouveaux statuts et une possible représentation de la commune dans le Conseil d'administration; ces points sont liés à une décision municipale à la séance agendée du 2 mai.

FEDEVACO

Comment son budget est-il établi ?

Dans le cadre de la subvention annuelle de fr. 20'000.-- de la Ville de Renens à la FEDEVACO, la direction de la sécurité sociale par le Municipal et son chef de service rencontre la secrétaire générale de la FEDEVACO pour discuter des projets en recherche de financement. Pour 2013, le montant de fr. 20'000.--présenté en séance de Municipalité le 31 mai 2013 a été dévolu comme suit:

- Aide Haïti, foyer l'Escale - Accueil et prise en charge socio-pédagogique d'enfants domestiques, Haïti (7'500.00).
- Norlha, Des légumes pour une meilleure santé, Tibet (7'500.00).
- Accompagnement et présence internationale pour les défenseurs des droits humains au Mexique (5'000.00).

(Subvention annuelle passée de 5'000.00 à 15'000 dès 2009. De 15'000.00 à 20'000.00 dès 2012).

Lors de la visite à Sécurité sociale la commission de Gestion a rencontré Monsieur Hubleur, responsable de l'office du logement à 80% et Madame Tharin, déléguée à l'intégration à 80%.

Archives communales

En premier nous visitons les locaux qui sont en 2 parties : local d'archives et local de tri.

Ensuite nous nous retrouvons à la salle de la Municipalité où nous pouvons écouter Monsieur De Icco qui nous explique en quoi consiste son travail. Un grand nombre de documents sont mis à notre disposition pour consultation :

- Le plus vieux document en possession de la commune : datant de l'an 1413 qui est un acte de justice entre Lausanne et Renens sur un litige pour un pâturage entre Chamberonne et Mèbre. Ce document est écrit en latin, le passage au français se fera à partir de 1536.
- Le plus vieux livre de compte datant de 1715.
- La collection de Monsieur Marendaz rachetée par la commune, constituée de 629 cartes qui sont soigneusement mises dans des fourres en matière résistant au temps.
- Le drapeau qui représenta la commune à l'exposition de 1939 à Zurich et qui fut confectionné par les élèves de l'école ménagère de l'époque.
- l'esquisse du drapeau de Renens qui comporte un poisson décharné et qui sera abandonné au profit de l'actuel.
- une bobine de film, bien fermée, qui concerne le bombardement du Grand hôtel.

Pour information (source Wikipédia)

Dans la nuit du 11 au 12 juin 1940, la gare de Renens est bombardée par des avions anglais de retour d'une mission visant les usines Fiat de Turin. L'attaque, qui fait deux morts et huit blessés, est due à une erreur de navigation des équipages.

Il nous montre également d'autres documents qu'il serait trop long à citer dans ce rapport.

Tous les documents « longues conservations » sont mis dans des emballages en matière spécialement pour empêcher la dégradation de ceux-ci.

Monsieur De Icco travaille à la Commune depuis mai 2005 à temps partiel (80 %).

Le document ci-joint donne une vue du travail de l'archiviste qui est de première importance pour la commune et le canton aussi.

Nous remercions Monsieur de Icco pour sa disponibilité et son dynamisme pour son travail.

Contrôle des préavis bouclés

Les préavis suivants ont été contrôlé par la commission de gestion le 24.04.14

Préavis no 114/2011

Réfection des vestiaires et remplacements des canalisations de la salle de gymnastique de l'hôtel de Ville.

Préavis no 113/2011

Achat d'un nouvel éclairage de fête.

Préavis no7/2012

Baumettes aménagement d'un terrain multisport sur la parcelle contiguë à la halle de tennis et aménagements paysagers.

Les pièces et écritures contrôlées ont été trouvés conforme aux pièces justificatives vérifiées et correspondent aux prestations fournies

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de gestion.

APPROUVE

La gestion de l'exercice 2013 et en donne décharge aux organes responsables.

La présidente-rapporteure:

Szenyan Simone

Commissaires:

Mesdames Ayer Danielle.....

Carota Nadia

Catillaz Maud

Coleman Myriam

Golaz Grilli Elodie.....

Perret Dominique

Wicht Catherine.....

Messieurs Kocher Christophe

Lokaj Naïm

Niang Oumar.....

Piroti Aso.....

Tendon Jérôme

Juriste descriptif de poste 1

VILLE DE RENENS Service du personnel		DESCRIPTIF DE POSTE
1. Identification du poste		
Service :	Centre Technique Communal	
Unité :	Service Urbanisme	
Dénomination du poste :	Juriste	
Titulaire :		Taux d'activité du poste en % : 60%
2. Positionnement hiérarchique		
2.1.	Dénomination du poste du supérieur direct : Le Chef du Service de l'urbanisme	
2.2.	Postes hiérarchiquement subordonnés : /	
3. Mode de remplacement		
3.1.	Le titulaire remplace : /	
3.2.	dans les domaines suivants : /	
3.3.	Le titulaire est remplacé par : /	
3.4.	dans les domaines suivants : /	
4. Mission générale du poste / raison d'être		
Le/la titulaire apporte un appui juridique dans le cadre principalement des dossiers traités par la Direction Urbanisme-Travaux comme par exemple l'établissement de conventions liées aux plans de quartier ou avec les propriétaires, ainsi que dans le domaine de la police des constructions dans le cadre de l'application de la LATC et du RPE, avec résolution de conflits.		
Au sein de la Direction Bâtiments-Environnement, il/elle veille à ce que la loi sur les marchés publics soit appliquée de façon conforme, il/elle aide à la résolution de conflits dans le cadre des dossiers de déchets, gérances, jardins familiaux, etc....		
Le/la titulaire est rattaché au Service de l'Urbanisme et apporte un support au secteur administratif.		
5. Délégation de compétences, pouvoirs particuliers, représentation		
6. Exigences requises en terme de savoir et savoir-faire		
6.1.	<u>Formation</u> :	Formation universitaire en droit (master)
6.2.	<u>Expérience</u> :	Connaissances du droit administratif
6.3.	<u>Connaissances particulières</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - Droit en général - Fonctionnement des institutions publiques - Facilité de rédaction
juriste/28/04/2014		

Juriste descriptif de poste 2

7. Responsabilités principales		2
No	Activité (par ordre d'importance)	Temps moyen en %
1.	<p><u>Appui juridique à la Direction Urbanisme-Travaux</u></p> <p>Appui juridique dans le cadre principalement des dossiers traités par la Direction Urbanisme-Travaux comme par exemple l'établissement de conventions liées aux plans de quartier ou avec les propriétaires, ainsi que dans le domaine de la police des constructions pour l'application de la LATC et du RPE.</p> <p>Exemples de dossiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conventions de plan de quartier (ex : Plan de quartier P34 convention avec Logacop) • résolution de diverses questions dans le cadre de la police des constructions (terrasse, conflits propriétaires, Bar 63 ((retrait permis d'utiliser/dénonciation au préfet)), interprétation diverses dispositions de la loi notamment la LATC et le RPE • établissement règlement et préavis nouvelle loi sur les équipements communautaires • location de places de parc sur domaine public • application de la loi sur les marchés publics • contrôle de différents cahiers des charges • préavis CADQUEST (analyse des différents documents : actes constitutifs de la société, etc...) + suivi de divers actes (procuration, etc...) • réglementation concernant les antennes • suivi de l'évolution législative (prise de position + explication; ex : LATC) • note explicative sur divers sujets (Tilleuls, cautionnement, etc...) • traitement de demandes de défalcation par rapport à l'évacuation et l'épuration des eaux usées • résumé et explication d'arrêts impliquant la Municipalité de Renens (ex : Chiffelle, Orange, etc...) • mise à jour de divers règlements communaux (ex: épuration des eaux) • etc.. 	
2.	<p><u>Appui juridique à la Direction Bâtiments-Environnement</u></p> <p>Application conforme de la loi sur les marchés publics, aide à la résolution de conflits dans le cadre des dossiers de déchets, gérances, jardins familiaux, etc....</p> <p>Exemples de dossiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmentation de loyers, résiliation de baux, etc... (argumentaire) • procédé de réclame (nouveau préavis) • réponses aux demandes d'indemnisations suite chantiers communaux (Léman) • mauvaise exécution de travaux par un maître d'état • application de la loi sur les marchés publics (critères d'adjudications, recours divers, etc.. dans dossier terrain synthétique par exemple) • résumé explicatif d'arrêts divers (ex : gestion des déchets) • nouveau règlement de la gestion des déchets • dispositions légales pour élagage d'arbres qui empiètent sur DP • jardins familiaux (nouveau règlement) • divers dossiers en relations avec les servitudes (pl. du marché, rue de la Source, parc de Broye, etc..) • aide à la résolution de conflits divers (déneigement, pollution de terrain, etc...) • etc... 	
8. Relations internes / externes		
Avec les collaborateurs du CTC		
Avec l'urbaniste		

Juriste descriptif de poste 3

9. Profil du poste

Compétences générales Lesquelles sont indispensables, celles qui sont utiles et celles qui ne s'appliquent pas	0	1	2	Compétences liées au métier ou à la fonction (à compléter) Pour rappel, la mise en œuvre du savoir, savoir-faire, savoir-être pour résoudre un problème ou effectuer une tâche est une compétence
	1. Ténacité, persévérance			
2. Esprit d'ouverture et flexibilité			X	2. Précision
3. Engagement personnel			X	3. Autonomie
4. Respect des règles			X	4. Capacité de rédaction
5. Communication			X	5. Sens relationnel
6. Travail en équipe, collaboration			X	6.
7. Analyse et synthèse			X	7.
8. Initiative			X	8.
9. Vision globale et sens de la perspective		X		9.
10. Capacité de décision		X		10.
11. Planification, organisation, contrôle		X		11.
12. Délégation		X		12.
13. Leadership		X		13.

Légende : 0 : ne s'applique pas 1 : souhaité/utile 2 : indispensable

10. Remarques

11. Approbation par :

Nom :

Signature :

Date :

Le titulaire :

Le chef de service :

TILT**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 - ESPACE TILT**

En 2013, Espace TILT poursuivait son activité et réalisait les trois expositions prévues au programme et pour lesquelles l'association avait obtenu financement, en plus d'une troisième participation au Festival Les Urbaines.

1) En juin, « MAKE » – NIGEL PEAKE (UK), curateur – exposition de groupe

L'artiste de renommée internationale Nigel Peake (UK) a eu carte blanche pour cette exposition collective autour de la thématique du « faire ». Pour l'occasion, il a invité une série d'artistes à fournir des œuvres illustrant leurs démarches personnelles et représentatives de ce qu'ils font au quotidien, de leurs pratiques artistiques.

Les artistes suivants ont participé par le prêt de travaux récents:

James Jarvis (UK)- dessin, Marcus Oakley (UK) - maquette, Shea'la f'inch (UK)- photo, Deth P Sun (USA) - dessin, Marci Washington (USA) - peinture, Nieves (CH) - livres, Evan Hecox (USA) - dessin, Ephameron (BE) - photo, Nigel Peake (UK) - dessin, Christophe Guberan (CH) - papier, Gamborg & Magnussen (DK) - béton/plâtre, Iain and Vala - photo, Russell Ferguson (USA) - bois, Anael Poveda (CH) - pierre

Médiation:

Discussion avec le public en présence des artistes lors du vernissage.

Statistiques:

Nombre de visiteurs lors du vernissage : plus de 80

Nombre de visiteurs par semaines (deux soirs) : 10 à 15

2) En Septembre-octobre, « Jusqu'à ce qu'ils trébuchent », Elise Gagnebin-de Bons (CH) – exposition

L'exposition d'Elise Gagnebin-de Bons alliait projection vidéo grand format, dessin et dispositifs installatoires. L'artiste abordait les questions de marginalité et le concept de crise.

Médiation:

Discussion avec le public en présence des artistes lors du vernissage.

Statistiques:

Nombre de visiteurs lors du vernissage : env. 50

Nombre de visiteurs par semaines (deux soirs) : 5 à 10

3) Novembre, « CORAL KEY » – GENET MAYOR (CH) – exposition

Genet Mayor investissait les murs de TILT avec « CORAL KEY », une exposition inédite où la géométrie abstraite rencontre un imaginaire proche du celui du mythe, et de l'absurde.

Statistiques:

Nombre de visiteurs lors du vernissage : env. 50

Nombre de visiteurs par semaines (deux soirs) : 5 à 10

Activités de médiation:

- Discussion avec le public en présence des artistes lors du vernissage.
- Visites commentées en présence de l'artiste pour trois classes de primaires d'une école de Renens, en collaboration avec Liliane Hodel, enseignante primaire à Verdeaux et responsable du programme culturel pour les 5-6P.

4) Les Urbaines 2013 - «WELCOME» de Navid Tschopp

Installation d'un patchwork de paillassons empruntés aux habitants du quartier pour l'occasion. Les propriétaires des paillassons étaient invités à venir les chercher pour un apéro de clôture de l'exposition.

Médiation :

Porte-à-porte d'information auprès des habitants du quartier pendant les trois jours de montage et de cueillette des paillassons.

Statistiques:

Nombre de visiteurs lors du vernissage : env. 50

Nombre de visiteurs total : 70

LES STATISTIQUES 2013

Nombre de visiteurs lors des vernissages : plus de 200

Nombre de visiteurs par semaines (deux soirs), moyenne : entre 5 et 10

SOUTIENS DES FONDS PUBLICS 2013

Ville de Renens, loyer et charges / contrepartie évaluée à 15'000.- CHF ;

Ville de Renens, soutien financier, 3'000 CHF ;

Affaires culturelles, Canton de Vaud, 3'000 CHF ;

Entraide.ch de la Loterie Romande, 5'000 CHF.

RETOMBÉES

Articles de journaux, quatrième participation aux URBAINES prévue pour décembre 2014

- Chronique de Laurent Delaloye, *24 heures Guide Loisir*, expositions d'Elise Gagnebin-de-Bons et de Genêt Mayor

- *Le Temps*, dans le cadre du festival les Urbaines, article sur l'installation de Navid Tschopp à Espace TILT <http://www.sortir.trucmu.ch/expositions/event.T.146787-les-urbaines--nabula>

- Une partie du budget a été conservée dans le but de compléter la publication d'un livre d'artiste réalisée par Nigel Peake et éditée par Espace TILT, pour une sortie prévue en décembre 2014.